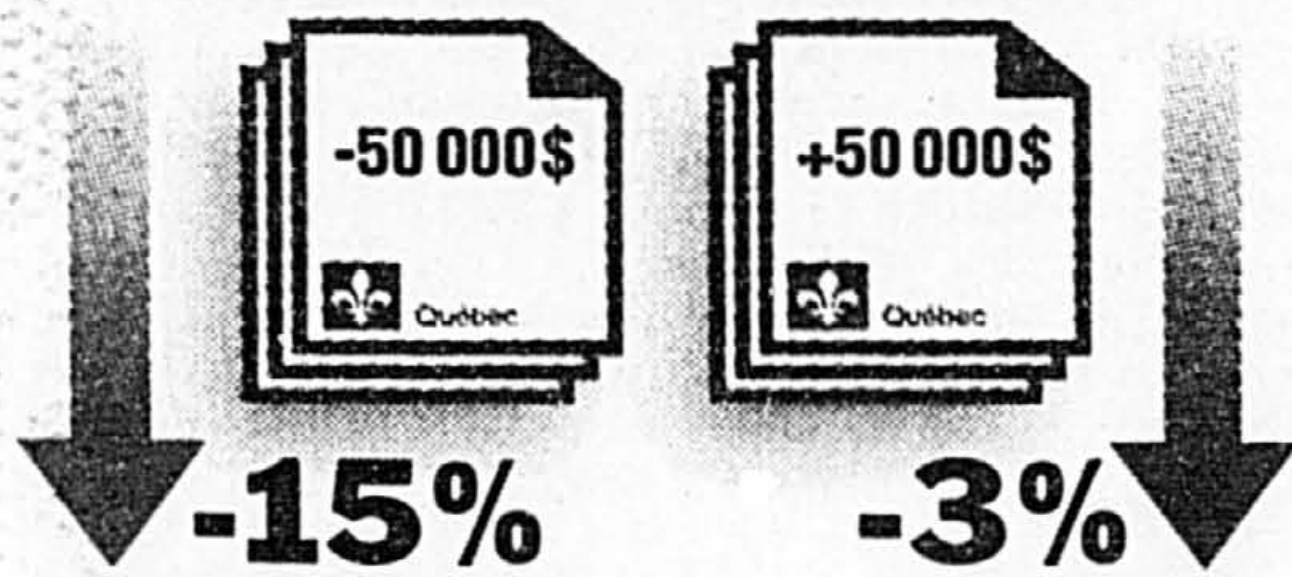
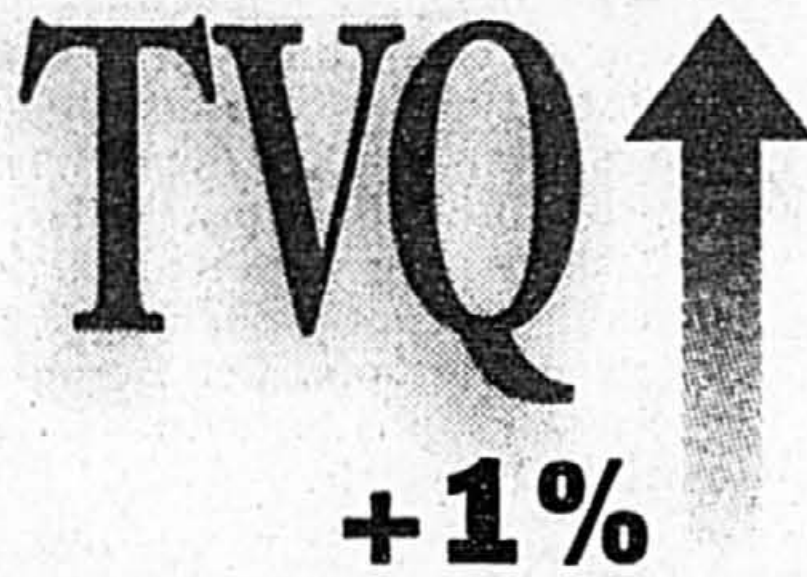


Cinq pages sur le budget 97-98

Impôt des particuliers



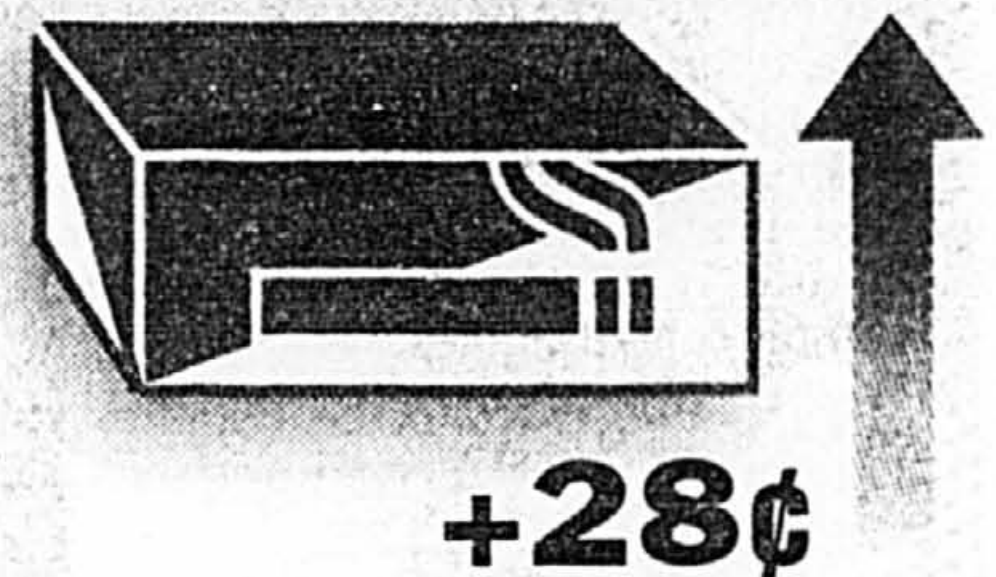
Taxe de vente



Immatriculation



Cartouche de cigarettes



La taxe de vente haussée de 1%

Le produit de cette taxe servira à financer la réforme fiscale de Québec

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Une vaste réforme de la fiscalité des contribuables, financée par une augmentation de 1 % de la taxe de vente, portée à 7,5 % à compter de janvier 1998, tels sont les faits saillants du deuxième budget Landry qui compte de nombreuses surprises.

Pour le ministre des Finances, Bernard Landry, ce budget 1997-1998, « celui de la dernière année difficile », vise à la fois « à faire le ménage », assainir les dépenses publiques, et « préparer l'avenir ». Une série d'investissements visent à stimuler la création d'emplois, avec des objectifs bien modestes, toutefois. Hésitant, M. Landry précise que Québec compte ainsi ajouter 15 000 nouveaux emplois aux 25 000 attendus de la simple croissance prévisible de l'économie. Mais le chômage restera élevé, à 11,8 %.

Québec devait trouver 786 millions de recettes pour atteindre son objectif de déficit de 2,2 milliards. Dans le budget déposé hier à l'Assemblée nationale, Québec reporte encore le remboursement de la TVQ promis aux grandes entreprises — 517 millions d'économies. Il promet de rembourser cette facture si Ottawa lui retourne les 2 milliards réclamés pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS fédérale. Le ministre Landry annonce une série d'initiatives pour contrer l'évasion fiscale (220 millions) et le travail au noir (106 millions) par une augmentation des amendes. Une offensive spéciale pour contrôler le secteur de la restauration devrait amener 25 millions de plus au gouvernement cette année, 100 millions sur trois ans. Québec récolte 19 millions de l'augmentation de 28 cents la cartouche de 200 cigarettes.

Les automobilistes sont durement frappés. L'immatriculation d'une auto augmente de 28 \$, fournissant 105 millions de plus pour Québec. Cette ponction sera totalement réinjectée dans la réfection du réseau routier. Geste bien symbolique, M. Landry frappera les véhicules de luxe. Le prix des plaques sera majoré de 1 % sur la portion du prix d'une auto excédant 40 000 \$.

Québec prévient aussi les villes qu'elles recevront, à compter de 1998, 500 millions de factures supplémentaires.

Pour le critique libéral aux Finances, André Bourbeau, les prévisions du ministre Landry sont éminemment contestables. Le premier ministre Bouchard renie sa promesse en donnant le feu vert à une augmentation de la TVQ, a déclaré l'ancien ministre Bourbeau, soulignant que les contribuables sortent perdants de l'exercice lorsqu'on tient compte des hausses de taxes prévisibles aux niveaux municipal et scolaire.

C'est surtout l'ambitieuse réforme de la fiscalité des particuliers, la réforme la plus importante des



Le ministre des Finances du Québec Bernard Landry a été chaudement applaudi par le premier ministre Lucien Bouchard lors de la présentation du budget hier après-midi à l'Assemblée nationale.



Claude Picher

Le feu d'artifice

Le ministre Bernard Landry était tout fin fier, hier, de présenter son budget comme celui de la classe moyenne.

Il est clair, dans l'esprit du ministre, que sa réforme fiscale profitera à tous les contribuables, mais particulièrement à ceux de la classe moyenne. Et il ajoute qu'il s'agit là d'un juste retour des choses, « considérant que ces contribuables furent durement sollicités ces dernières années ».

Durement sollicités ??? Le mot est faible ; les contribuables à revenus moyens croulent littéralement sous le fardeau des taxes et des surtaxes, des hausses d'impôts déguisées et des tables d'imposition non indexées.

Le ministre annonce donc, avec emphase, des baisses d'impôts pour tout le monde. Pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à 50 000 \$, la diminution sera de 15 % ; pour ceux qui gagnent 50 000 \$ et plus, elle sera de 3 %.

Le manque à gagner sera financé par une hausse d'un point de pourcentage de la taxe de vente, qui passe de 6,5 à 7,5 %. Ces mesures entreront en vigueur le 1er janvier 1998. Pour le premier exercice

Voir LE FEU en A2



Didier Quèze

PHOTO JEAN GOUJIL, La Presse

Didier Quèze savait «exactement» quand il... partirait

ÉRIC CLÉMENT
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Le templier Didier Quèze, qui envisageait un suicide collectif avec femme et enfants depuis la première tragédie de l'Ordre du Temple solaire en octobre 1994, avait dit en décembre 1995 au secrétaire-trésorier de la Ville de Sainte-Anne-de-la-Pérade, René Roy, qu'il connaissait « exactement le jour de sa mort ».

M. Roy, rencontré hier à l'hôtel de ville de Sainte-Anne, ne se souvient pas si M. Quèze lui a fait cet-

te surprenante déclaration avant ou après le deuxième massacre de l'OTS, en France, le 22 décembre 1995.

Mais il se rappelle quelle était sa détermination : « Il avait ajouté que quand il partirait, il emmènerait sa femme et ses enfants, dit M. Roy. Que s'est-il passé pour qu'il ait changé d'avis ? On le saura quand les jeunes parleront, mais je crois qu'ils vont garder ça en-dedans d'eux pendant longtemps. »

Rappelons que dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie survenu dans une maison de Saint-Casimir-de-Portneuf, appartenant à

Didier Quèze et à sa femme Chantal Goupillot, tous deux membres de l'OTS, a fait cinq victimes. Tom, Fanny et Julien Quèze ont échappé à la mort.

D'autre part, d'après nos informations, les trois enfants du couple Quèze-Goupillot ont été drogués jeudi soir dernier, en prévision du transit qu'ils devaient effectuer ce jour-là avec leurs parents et à leur insu. Une substance avait été mise dans la nourriture de leur souper.

Mais, vers 3 h du matin, la jeune Fanny Quèze se serait réveillée à

Voir DIDIER en A2

■ Autres textes en page B1



René Roy

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

INDEX

Petites annonces	- affaires D2	Bandes dessinées D16
- Index D13	Arts et spectacles B4 à B8	Bridge E4
- Immobilier D13 à D16	- horaire spectacles B5	Décès E7
- marchandises D16, D17	- horaire télévision B7	Economie D1 à D12
- emplois D17, E2	- télévision B4	Étes-vous observateur D13
- automobile E3 à E5		

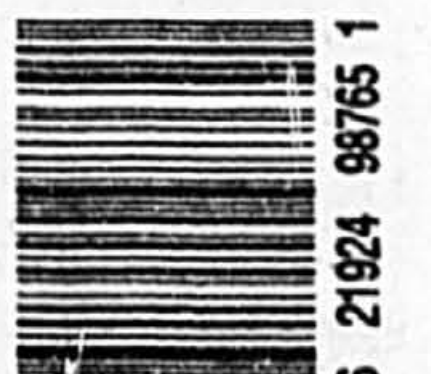
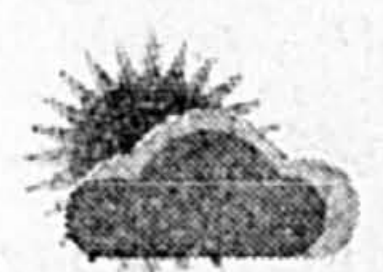
Feuilleton E3	Mot mystère D17
Horoscope D14	Opinions B3
La monde E1	Politique B8, C8
Loteries A2, A11	Tabloïd Sports
Marketing D18	- Philippe Cantin S5
Mots croisés D15, S10	

ÉDITORIAL

Derrière l'écran de fumée
- Alain Dubuc
page B2

MÉTÉO

Ciel variable
Max. 5, min. -5
Cahier Sports, page 16



J'ai besoin de vacances

SPÉCIAUX SUD Tout inclus	HÉBERGEMENT	Location de voiture	VOLS SÉUL
Club Atabay 798\$ - Cuba	Paris - Hôtel Frantour Berthier À partir de 36\$	PLAN ACHAT-RACHAT Réservez tôt Twingo Pack /17 jours 649\$	Alger 959\$ Casablanca 689\$ Tunis 839\$ Vancouver 299\$ Toronto 169\$ FLauderdale 269\$
Club Carthagène - Colombie 698\$	Nice - Nouvel Hôtel À partir de 48\$	HAÏTI Port au Prince à partir de 484\$	8403, rue Saint-Denis, Montréal (Qc) H2P 2G9 Tél.: 858-6260 Pemis du Québec 2452743 - 2

À partir de 586\$
Dates de départ 11, 18, 25 avril 97

Tous les prix sont à partir de

Suites de la une

La taxe de vente haussée de 1%

LA TAXE / Suite de la page A1

25 dernières années, selon Bernard Landry, que l'on n'attendait pas avant deux ans, qui monopolise l'attention. Au moment où les autres provinces, l'Ontario surtout, réduisent considérablement le fardeau des contribuables, le gouvernement Bouchard n'avait guère le choix. Avec la hausse de la taxe de vente, la réforme fiscale destinée à « secouer la morosité », reste neutre pour les coffres publics, souligne M. Landry. En 1999-2000, une fois atteint le déficit zéro, elle représentera une réduction d'impôt de 280 millions pour les contribuables.

Pour 1998, les taux de taxation pour les ménages dont les revenus totaux restent en

deçà de 50 000 \$ sont réduit de 15 %. Les revenus familiaux de plus de 50 000 \$ voient quant à eux leurs taux d'imposition réduits de 3 %, pour une réduction globale de 841 millions de l'impôt des particuliers. On simplifie encore les tables d'impôt — ramenées à trois paliers — et la déclaration d'impôt, qui consiste dorénavant en une simple feuille à remplir recto verso pour la grande majorité des contribuables.

Cette réforme est financée par une majoration, en janvier 1998, de 1 % de la taxe de vente, qui fournira 675 millions de plus sur une pleine année financière. Son effet est cependant réduit pour les petits salariés par une bonification de 179 millions des crédits d'impôt remboursables pour la TVQ. Pour un couple avec deux enfants, l'effet combiné

de la réforme et de la hausse de TVQ est à peu près neutre, pour un revenu familial inférieur à 25 000 \$, mais représente un allègement de 728 \$ pour une famille dont les revenus sont de 100 000 \$.

Investissements

Pour stimuler l'emploi, Québec y va d'une série de mesures « leviers » pour inciter le secteur privé à consentir 5,3 milliards d'investissements au cours des deux prochaines années. Un nouveau Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé, FAIRE, recevra 250 millions sur 18 mois, pour donner le coup de pouce nécessaire à 2,2 milliards de projets importants. Cette année, Québec injecte 99 millions pour inciter les chefs d'entreprises à investir.

En outre, les nouveaux emplois créés bénéficieront d'un congé de 1 200 \$ de taxe sur la masse salariale, un cadeau de 85 millions de Québec. Les nouvelles PME ne paieront aucun impôt pendant leurs cinq premières années d'existence. Avec les réformes annoncées en santé et en éducation, Québec doit dépenser 763 millions d'immobilisations dans ses réseaux — 348 millions en éducation dont 103 pour les locaux nécessaires pour accueillir la maternelle à temps plein plutôt qu'à mi-temps. En santé, 305 millions seront nécessaires pour agrandir ou reloger des établissements. Québec injectera aussi 57 millions pour la rénovation des stations de métro de Montréal et prévoit 75 millions pour la création d'une « grande bibliothèque » dans la métropole.

Le feu d'artifice

LE FEU / Suite de la page A1

complet où elles seront en vigueur, les baisses d'impôts coûteront 495 millions au gouvernement, mais la hausse du taux de la taxe rapportera 496 millions. Autrement dit, le gouvernement donne d'une main et reprend de l'autre. C'est pour cela que le ministre parle de neutralité fiscale.

Ça, c'est le discours officiel.

Mais dans la vraie vie, les contribuables de la classe moyenne, ceux qui supportent le gros de l'effort fiscal, continueront de jouer le rôle de vache à lait.

M. Landry, en effet, a une définition plutôt étroite de la « classe moyenne ». Pour illustrer à quel point la « classe moyenne » profitera de sa réforme, il cite le cas des ménages dont le revenu est de 30 000 \$. Ainsi, dit-il, un couple dont les deux conjoints travaillent et qui a deux enfants économisera 1 296 \$ en impôts. Deux adultes gagnant chacun 15 000 \$, c'est cela, la « classe moyenne » ?

Il est vrai que la réforme du ministre est neutre, en ce sens qu'elle ne servira pas à augmenter ses revenus. Mais, en réalité, elle n'apporte rien aux contribuables de la classe moyenne, si on s'entend pour dire qu'un revenu total de 40 à 60 000 \$. Pour deux conjoints qui travaillent, correspond à peu près à la classe moyenne.

Dans la réalité, les contribuables à revenus moyens continueront de supporter le gros de l'effort, et ce sont essentiellement les ménages à faibles revenus qui profiteront de la réforme. En ce sens, quand le ministre déclare que la classe moyenne est gagnante, il ne fait

qu'allumer un éphémère feu d'artifice, dont il ne restera plus rien après quelques secondes d'émerveillement. Voyons cela de plus près.

Quelques exemples

Prenons d'abord le cas d'un ménage avec deux enfants, et dont les deux conjoints travaillent. Avec un revenu de 25 000 \$, ce couple épargnera 1 354 \$ en impôts, et ne sera pas touché par la hausse de la taxe de vente, puisque le budget annonce aussi une bonification du crédit pour TVQ. Il sort nettement gagnant de la réforme. Mais si son revenu est de 40 000 \$, l'épargne d'impôt n'est que de 161 \$; en revanche, la hausse de la taxe représentera un débours additionnel de 152 \$. Dans les faits, ce couple de la classe moyenne, trop « riche » pour avoir droit au crédit pour TVQ, ne gagne à peu près rien de la réforme. Avec deux revenus totalisant 80 000 \$, l'épargne d'impôt atteint 356 \$, mais la hausse de la taxe de vente représente une dépense additionnelle de 291 \$. Ce couple ne profitera d'aucun soulagement significatif de son fardeau fiscal.

En fait, si l'on tient compte de l'augmentation de 28 \$ des droits d'immatriculation, une autre mesure annoncée dans le budget, la classe moyenne est loin de sortir gagnante.

Deuxième exemple : même ménage, mais avec un seul enfant. Tenant compte à la fois des baisses d'impôts et de la hausse de la taxe de vente, voici comment leur situation changera. Avec un revenu de 25 000 \$, gain de 839 \$; si le revenu est de 40 000 \$, le gain tombe à 93 \$. Enfin, à un niveau de revenus de 80 000 \$, le même couple enregist-

tre une fabuleuse épargne de 39 \$.

Troisième exemple : un couple sans enfant, et dont les deux conjoints travaillent. Jetons un coup d'oeil sur l'impact de la réforme sur leur portefeuille (entre parenthèses, on trouvera les mêmes chiffres, mais dans le cas où un seul des deux conjoints travaille à l'extérieur; on verra que dans cette situation, de plus en plus rare par ailleurs, le régime favorise effectivement tout le monde). Avec un revenu de 25 000 \$, gain de 617 \$ (gain de 1 286 \$). À un niveau de revenu de 40 000 \$, perte de 14 \$ (gain de 596 \$). Enfin, avec 80 000 \$ de revenus, gain de 9 \$ (gain de 651 \$).

Quatrième exemple : famille monoparentale, un enfant. Si le revenu est de 25 000 \$, la réforme représente un gain énorme de 2 003 \$. À un niveau de revenu de 40 000 \$, le gain tombe à 378 \$; enfin, pour 80 000 \$ de revenu, on réalisera une épargne de 179 \$.

Dans ces conditions, il est clair que le ministre, tout en proclamant haut et fort qu'il laisse respirer les contribuables à revenus moyens, a bien l'intention de continuer à les presser comme un gigantesque et inépuisable citron.

Simplification

Beaucoup plus intéressant et prometteur, par ailleurs, est son projet de simplifier le régime fiscal. Dans ce dossier, le ministre apporte des solutions attrayantes et intelligentes. On supprime les deux surtaxes de 5 %, qui affligeaient les revenus moyens et élevés, ainsi que la réduction d'impôt de 2 %. Parallèlement, on ramène les paliers d'imposition

à trois : si votre revenu imposable est inférieur à 25 000 \$, votre taux marginal d'imposition sera de 20 %; entre 25 000 \$ et 50 000 \$, de 23 %; plus de 50 000 \$, de 26 %.

Innovation digne de mention : quelque 25 déductions et crédits pourront être remplacés, si le contribuable le désire, par un montant forfaitaire de 2 350 \$. Parmi ces crédits et déductions figurent, notamment, les cotisations d'assurance-emploi, au Régime des rentes, les pensions alimentaires, cotisations syndicales, dépenses reliées à l'emploi, crédits d'impôt pour dividendes ou pour fonds de travailleurs, contributions au REER, etc. Si vous trouvez que cela est plus avantageux pour vous, vous pouvez remplacer toutes ces bébelles par le montant forfaitaire. La formule fera l'affaire des contribuables à faibles revenus, et de ceux qui réclament peu ou pas de crédits ou déductions.

Enfin, initiative plus que bienvenue, les formulaires d'impôt seront simplifiés. Et le ministre ne blague pas. Si on en juge d'après le modèle présenté dans ses documents budgétaires, il s'agit sans aucun doute possible du plus important effort de simplification jamais entrepris depuis les initiatives en ce sens de l'ancien ministre du Revenu, Yves Séguin, il y a huit ans. De toute évidence, les fonctionnaires des Finances ont fait un effort considérable pour repenser jusqu'à la conception des formulaires. À partir de 1998, les contribuables n'auront plus à remplir qu'un petit formulaire de deux pages, beaucoup plus facile que le formulaire actuel; une seule déclaration pourra même servir pour deux conjoints.

Didier Quèze savait « exactement » quand il... partirait

DIDIER / Suite de la page A1

cause d'une forte odeur de gaz. Elle se serait levée « parce que ça puait ». Elle aurait découvert les bonbonnes de gaz propane, aurait fermé un ou plusieurs robinets, aurait ouvert les fenêtres pour aérer la maison et serait retournée se coucher.

Plus tard, dans la matinée, les enfants ont réalisé ce qui se passait et ont engagé une discussion avec leurs parents. Contrairement à la volonté initiale de ces derniers, confirmée par la lettre-testament parvenue lundi à *La Presse*, les enfants ont refusé le « départ » sans retour.

Demain, les grandes lignes du rapport d'autopsie, qui permettront de connaître l'heure précise des décès et leurs causes, doivent être rendues publiques. Hier soir, qua-

tre des cinq autopsies avaient déjà été faites à l'Institut médico-légal de Montréal, sous la direction du médecin légiste Raymond Trudeau.

Pendant ce temps, les trois jeunes survivants sont toujours confinés dans des locaux de la Direction de la protection de la jeunesse, à Québec, où des examens médicaux ont montré qu'ils sont en pleine forme. Séparés dans un premier temps de leur sœur Fanny, Tom et Julien l'ont rejointe dans le même espace, hier.

« Ils vont bien malgré le deuil qu'ils vivent, a dit, hier, Thérèse Ostiguy, directrice adjointe de la DPJ. Nous les rencontrons. Nous les écoutons et répondons à leurs besoins. Ils parlent de leurs parents et de ce qu'ils vivent depuis samedi soir. Ce sont des enfants attachants et intelligents. »

La SQ souhaite que les enfants restent au

Québec tant que l'enquête policière ne sera pas terminée, afin de pouvoir éventuellement les interroger de nouveau, lorsque le rapport d'autopsie aura été fait. Hier, la DPJ essayait d'entrer en contact avec leurs grands-parents français, mais avant de les envoyer en France, elle évaluera « l'intérêt et le désir » des parents de Didier Quèze de devenir les tuteurs des orphelins.

« Le directeur de la DPJ a un droit de regard sur ces enfants », a dit Mme Ostiguy, qui ajoute que les ados n'ont pas encore clairement exprimé leur désir de partir en France ou de rester au Québec, où ils vivent depuis une dizaine d'années.

Par ailleurs, la maison de Saint-Casimir pourrait être rasée d'ici la fin de semaine, selon la SQ. Le courtier d'assurances, responsable de la demeure depuis que les enquêteurs ont dit avoir terminé leur travail sur place, pourrait prendre cette décision pour des raisons de sécurité.

La Presse a demandé hier à la SQ pourquoi la maison n'était plus surveillée. Elle pourrait faire l'objet de déprédations car les vitres du solarium, les fenêtres de l'atelier et la porte du garage n'ont pas été placardées. On peut apercevoir différents objets à l'intérieur qui pourraient susciter la convoitise.

Rappelons qu'à Morin-Heights et en Suisse, lors des tragédies de l'OTS précédentes, des journalistes avaient trouvé des documents de la secte en pénétrant librement dans les chalets. Les policiers avaient été critiqués et accusés de « légèreté ».

L'agent Réal Ouellet, de la SQ, a expliqué à *La Presse* hier que l'expertise policière des lieux de l'incendie est terminée. « On ne peut quand même pas ramener tous les objets qui s'y trouvent, dit-il. Ce qui devait être pris, noté et photographié l'a été. La scène ne nous appartient plus. »

La Presse

Renseignements : 285-7272

Abonnement : 285-6911

Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : 285-7070

Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : 285-6931

National, TéléPlus : 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : 285-6892

Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par:

La Presse, Ltée.

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.

«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650»
Port de retour garanti. (USPS003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.



00133

Code du jour

13-3

Mercredi, 26 mars 1997

LOTERIES

La quotidienne

à trois chiffres : 9-8-0

à quatre chiffres : 8-4-8-3

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants :

■ à Montréal : Centre des donateurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 18 h;

■ à Laval : Centre de formation, Compétences 2000, 777, avenue Bois-de-Boulogne, de 10 h 30 à 16 h 30. Objectif : 175 donateurs;

■ à Pointe-aux-Trembles : collecte du président de la Commission scolaire Jérôme-le-Royer, centre administratif Jérôme-le-Royer, 550, 53^e avenue, de 14 h à 20 h. Objectif : 150 donateurs;

■ à Saint-Rémi : parrainée par le Club optimiste, centre communautaire, 25, rue Saint-Sauveur, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif : 225 donateurs;

■ à Saint-Joseph-du-Lac : parrainée par l'Association des pompiers, conjointement avec la municipalité et le Service des incendies, salle municipale, 1110, rue Principale, de 15 h à 20 h 30. Objectif : 135 donateurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Plaisirs de Pâques

■ Pâques est une fête religieuse, bien sûr, mais c'est aussi un long congé. Ça commence demain avec la Journée mondiale du théâtre et une soirée brésilienne au Club Soda. Après, ça n'arrête plus : excursion à la ferme, brunches, maquillage pour les tout-petits, afters-hours pour les grands... et chocolat pour tout le monde. Bref, chacun trouvera son bonheur au cours du week-end pascal. Avec la bénédiction du printemps ! Ne manquez pas le cahier Sortir, demain, il sera plein comme un oeuf de suggestions très variées de nos collaborateurs !

QUESTION DU JOUR

La Presse

Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Le ministre des Finances Bernard Landry a annoncé hier une hausse de 1% de la taxe de vente du Québec. Cette mesure vous semble-t-elle raisonnable?

Avez-vous regardé la remise des Oscars diffusée hier depuis Hollywood? À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 54 %
Non: 46 %

La Presse

**Le mot du jour
taxer**

■ Ce verbe est un anglicisme au sens de *fatiguer, éprouver, épuiser, mettre à dure épreuve, surmener*.
— Ce long match l'a beaucoup fatigué.
Par ailleurs, le verbe *taxer* est un syno-

nyme familier de « extorquer quelque chose à quelqu'un par la force ».

— Dans les écoles, certains élèves se font *taxer* leurs chaussures.

En revanche, le mot *taxage* n'existe que dans l'argot des polyvalentes. On peut le remplacer par *extorsion*.

Paul Roux

LAMBERT
QUINCAILLERIE
TOILETTE BLANCHE
94,85 \$
CRANE
274-3521
6524, PLAZA ST-HUBERT

Le budget Landry

Excellent, concluent les invités de *La Presse*

Des mesures qui contribueront efficacement à la création d'emplois, estiment-ils

MARIE-CLAUDE LORTIE

« Excellent », « très intéressant », « dynamique », le budget provincial dévoilé hier aidera fort certainement le Québec à lutter contre le chômage, affirment à l'unisson les cinq personnes invitées par *La Presse* pour en analyser les impacts.

Impliqués tous les cinq, à divers titres, dans la création d'emplois ou l'aide à la recherche d'emplois, ces observateurs étaient venus commenter le budget fédéral à *La Presse*, le mois dernier, et s'étaient alors montrés déçus, côté création d'emplois.

Cette fois, ils estiment que les allègements fiscaux pour les PME, l'aide fiscale directe aux emplois nouveaux, les investissements dans les infrastructures, l'aide aux entreprises pour la formation professionnelle et les stages, ainsi que le nouveau programme pour l'augmentation des investissements dans certains secteurs économiques, sont toutes des mesures qui aideront, d'une manière ou d'une autre, à la naissance de nouveaux boulots.

« Ils font un effort », a lancé d'entrée de jeu Sylvie Baillargeon, directrice générale d'Intégration Jeunesse, un organisme qui aide les jeunes sans-emploi, dès que le ministre des Finances a terminé son discours.

« C'est un très bon budget pour des entreprises comme la nôtre », a ajouté Fady Aboukheir, président de Captelco, fabriquant de matériel de communication qui emploie une trentaine de travailleurs à Saint-Laurent.

M. Aboukheir a apprécié, entre autres, la décision de Québec de donner un congé fiscal de cinq ans à toutes les nouvelles PME.

« Enfin on va avoir les moyens de mettre de l'avant nos idées pour créer de nouvelles entreprises », dit-il.

Créer des emplois afin de freiner la hausse du chômage

RUDY LE COURS
QUÉBEC

Non seulement le ministre des Finances entend-il inciter les entreprises à investir, il veut aussi les encourager à embaucher. Prenant acte que la création nette d'emplois reste trop faible, Bernard Landry a annoncé hier plusieurs mesures visant à encourager les entreprises à augmenter leur personnel.

Ainsi, Québec va rembourser jusqu'à 1200 \$ des taxes sur la masse salariale pour chaque emploi nouveau. Pour une entreprise qui aurait créé un trentaine d'emplois, le remboursement pourra totaliser 36 000 \$.

« Au salaire minimum, cela équivaut à une abolition totale des taxes québécoises sur la masse salariale pour les emplois nouvellement créés », ce qui fournira, croit le ministre, un avantage fiscal sur l'Ontario en matière de création d'emplois... faiblement rémunérés.

Au dire du ministre, pareille mesure vise à stimuler la création d'emplois stables à temps plein, à décourager l'utilisation des heures supplémentaires et la précarisation du travail, et à encourager le partage volontaire du temps de travail.

Le ministre veut aussi consacrer 30 millions au cours des trois prochaines années pour favoriser la création d'emplois d'été, tant dans les entreprises qu'au gouvernement. Québec versera une subvention au salaire d'étudiants de niveau collégial ou universitaire pour un emploi dans leurs champs de compétence. Seront admissibles, entreprises et organismes à but non lucratif de l'agriculture, des forêts, des mines, de la culture, des com-



Les cinq invités de *La Presse*, de gauche à droite : Suzanne Proulx, de Transaction pour l'emploi, Sylvie Baillargeon, d'Intégration Jeunesse, Victor Maté, de Prior Data Sciences, Gilbert Monette, d'ADF inc. et Fady Aboukheir, de Captelco.

PHOTO ANDRÉ FORGET, *La Presse*

« Oui, ça va nous aider », opine Victor Maté, directeur de la commercialisation chez Prior Data Science, de Pointe-Claire, une filiale de Spar spécialisée dans les logiciels et qui cherche actuellement du personnel hautement qualifié.

« Les remboursements de 1200 \$ pour chaque nouvel emploi créé ou encore l'aide financière aux stages dans les entreprises comme les nôtres, c'est sûr que c'est bon pour nous et pour l'emploi », ajoute-t-il.

Québec a annoncé un programme de 10 millions à la formation en entreprise dans les domaines de l'aérospatiale et des hautes technologies, ainsi que des remboursements de 1200 \$ sur les taxes salariales, pour chaque nouvel emploi à temps plein qui sera créé. Ces remboursements ne peuvent dépasser 36 000 \$.

Gilbert Monette, chef comptable chez ADF, une entreprise exportatrice de 150 employés, installée à Laval et spécialisée dans la fabrication de structures d'acier, croit que cette aide financière directe à la création d'emploi, ainsi que le congé fiscal de cinq ans accordé aux nouvelles PME les « aideront sûrement à regarder les avenues possibles pour créer de nouvelles entreprises ».

Suzanne Proulx, directrice générale de Transaction pour l'emploi, un organisme du sud-ouest métropolitain qui aide entreprises en manque de travailleurs et travailleurs en manque d'emploi, croit elle aussi que le congé fiscal aux PME sera efficace.

« Ça, c'est vraiment quelque chose qui va avoir un impact direct », dit-elle.

Même si plusieurs mesures budgétaires visent les secteurs porteurs, Mme Proulx croit que le budget a aussi l'avantage de stimuler dans l'immédiat la création d'emplois dans des secteurs, la construction par exemple, où la main-d'œuvre n'a pas à être hyper qualifiée.

Elle souligne à cet égard tous les investissements dans les infrastructures qui ont été annoncés, que ce soient par exemple les 1,7 milliard en trois ans pour les routes, les 103 millions pour la construction et l'agrandissement d'écoles, les 150 millions pour la rénovation des cégeps et universités ou même les 28,5 millions pour la remise à neuf du métro de Montréal.

« Mais ce ne sont pas des emplois à très long terme », réplique Mme Baillargeon.

— Oui, mais il faut bien réparer les routes ! lance M. Monette.

— Et puis la main-d'œuvre est là, les gens sont disponibles pour travailler tout de suite, ajoute Mme Proulx.

Selon Mme Baillargeon, l'aide financière promise pour encourager la création d'emplois d'été pour les jeunes et pour les stages en entreprise, dans des secteurs de pointe, sont d'excellentes nouvelles pour les jeunes scolarisés.

Mais pour les autres, « ceux qui ont un secondaire quatre et qui sont sur le b.s., ça ne leur donnera pas grand job demain matin », précise-t-elle.

Mme Baillargeon aurait aimé qu'une aide financière directe soit accordée aux entreprises pour la formation des jeunes en milieu de travail, dans des secteurs directement accessibles pour ces jeunes moins favorisés.

TAILLÉ POUR LES JOURS CHICS

Le tailleur Jones New York, quelle élégance! Cet indémodable vous fera craquer littéralement avec son look printanier. Et, avec tout achat Jones New York, vous recevrez un cadeau.

Des collections qui font sensation

JONES NEW YORK

• MAIL CHAMPLAIN 672-4537 • CARREFOUR LAVAL 682-4537 •

Le budget Landry

Accélérer l'investissement

Québec veut multiplier les projets de plus de 25 millions dans le secteur manufacturier, les technologies de l'information et le tourisme

RUDY LE COURS
QUÉBEC

Tout en affirmant que le Québec n'a pas été le parent pauvre canadien en matière d'investissements privés, le ministre des Finances annonce un train de mesures visant à en susciter davantage et plus rapidement.

« Ce budget propose une stratégie concrète pour faciliter le démarrage de 5,3 milliards de dollars de nouveaux investissements créateurs d'emplois au cours des 18 prochains mois », a affirmé hier Bernard Landry, précisant que de cette somme, 4,2 milliards viendraient du secteur privé, moyennant des débours gouvernementaux d'un demi-milliard, tout de même.

Sans doute pour déridier la « gazette morose » et les « esprits chagrins » qui osent le critiquer parfois, M. Landry crée d'abord un

nouvel acronyme: le FAIRE ou Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et pour la relance de l'emploi qui devrait permettre de soutenir des projets de l'ordre de 2,2 milliards. Doté d'une enveloppe de 250 millions et d'un échéancier de 18 mois, le FAIRE vise à multiplier les projets de plus de 25 millions dans le secteur manufacturier, les technologies de l'information et le tourisme. Bref, des secteurs où bon nombre d'emplois sont en jeu.

Le FAIRE se veut un accélérateur d'investissements par l'entremise de garanties de prêts, de prise en charge d'intérêts et d'aide à la formation de la main-d'oeuvre. Au cours des trois prochaines années, il devrait entraîner des dépenses de 190 millions pour Québec, le reste devant courir sur les deux années suivantes puisque les congés d'intérêt dans certains cas pourront s'étendre sur cinq ans.

M. Landry croit ensuite pouvoir susciter pas moins de 1,3 milliard en investissements manufacturiers

Investissements privés

Incitatifs au démarrage d'investissements privés

(en millions \$)	Investissements	Coût
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE)	2200	250
Mesures fiscales et partenariat avec les sociétés d'Etat	1300	182
Investissements environnementaux	235	42
Fonds de développement industriel et bloc de puissance énergétique	500	35
Total	4235	509

Ministère des Finances

Fabienne Sallin - (PC)

d'ici le 31 décembre 1998 en offrant un congé de taxe sur le capital pour une période de deux ans et un amortissement égal à 125 % de la dépense engagée. Pour les PME, le ministre se veut plus généreux encore: pour les entreprises nouvellement créées, il offre un congé fiscal total de cinq ans.

Les sociétés d'Etat seront en outre utilisées comme levier pour favoriser des partenariats. Le ministre Landry donne l'exemple du partenariat entre la SGF, Noranda et des Japonais pour la réalisation du projet Magnolia à Asbestos qui pourrait aboutir à un complexe de production de magnésium de 500

millions de dollars. Ces mesures incitatives devraient coûter à l'Etat 182 millions de dollars.

Québec veut aussi inciter les entreprises agricoles à s'engager davantage dans la gestion de l'environnement. Pour se conformer à de nouvelles exigences, les entreprises devront investir quelque 500 millions au cours des cinq prochaines années. Québec veut s'assurer d'au moins 235 millions au cours des deux prochaines années. Le gouvernement prévoit donc des programmes d'aide de 42 millions à cet égard. Enfin, Québec croit possibles des investissements privés de l'ordre d'un demi-milliard grâce à une réserve de puissance hydroélectrique de 500 mégawatts, soit environ l'équivalent du tiers de la grande centrale de Beauharnois, près de Montréal. La réalisation de ces investissements pourrait coûter 35 millions à l'Etat, sans compter à terme les hausses de tarif qu'aurait à subir la majorité des Québécois astreints à se chauffer à l'électricité...

Un demi-milliard exigé de la grande entreprise

Non-remboursement de la taxe de vente

RUDY LE COURS
QUÉBEC

Après avoir réduit ses dépenses et exigé d'immenses sacrifices à ses employés, c'est aux grandes entreprises que Québec demande le gros de l'effort fiscal de 786 millions qui lui permettra d'atteindre sa cible de déficit budgétaire de 2,2 milliards au cours de l'exercice 1997-98. La ponction prendra la forme du non-remboursement complet de la taxe de vente provinciale sur leurs achats, soit 517 millions.

« Après avoir soigneusement examiné la situation, j'en suis venu à la conclusion que nous n'avons pas les moyens, à ce moment-ci, d'appliquer cette mesure », a expliqué M. Landry qui avait reçu des signaux d'associations patronales qu'un tel report pût être acceptable à certaines conditions.

En octobre dernier, le ministre des Finances avait présenté un document qui fixait ses grands paramètres budgétaires. C'est pour les atteindre qu'il devait trouver dans le présent budget 786 millions, une somme qui avait donné lieu à beaucoup de conjectures au cours des derniers jours. Bon prince, le ministre Bernard Landry donne toutefois aux entreprises un mince espoir d'échapper à la ponction de plus d'un demi-milliard.

Friand de polémique, le ministre s'est empressé d'ajouter que si Ottawa se ravisait et décidait de verser à Québec un dédommagement pour avoir harmonisé sa taxe de vente avec la TPS, il reviendrait immédiatement sur sa décision. On

le sait, Québec soutient que le gouvernement fédéral lui doit pas moins de 1,99 milliard de dollars. Ce chiffre est basé en gros sur la proportion que Québec aurait droit compte tenu de ce qu'ont reçu le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve l'an passé lorsqu'elles ont accepté d'harmoniser leurs taxes provinciales de vente à la TPS.

Cette réforme s'était traduite par une baisse des taxes de vente compensée par de l'argent fédéral. Québec a harmonisé sa taxe de vente bien avant les provinces atlantiques moyennant simplement de bons mots d'Ottawa. Depuis l'entente survenue avec les trois provinces, il réclame une compensation du même ordre et s'est acquis au fil des mois l'appui dans ses démarches de plusieurs autres provinces qui ont par ailleurs pris soin de ne pas conclure de pacte avec Ottawa. M. Landry incite donc les grandes entreprises à partager son combat si elles aspirent à recevoir un jour le demi-milliard de

Taxe provinciale

Comparaison interprovinciale des taux de taxe de vente (taux en vigueur le 1^{er} avril 1997)

I.P.-É.	10,0 %	ONT.	8,0 %
SASK.	9,0 %	MAN.	7,0 %
N.-B.	8,0 %	C.-B.	7,0 %
N.-É.	8,0 %	QUÉ.	6,5 %
T.-N.	8,0 %	ALB.	-

* S'applique sur la TPS

Ministère des Finances F. Sallin-(PC)

dollars qu'on leur avait promis l'an dernier.

Le ministre compte ensuite sur la perception de tous les revenus qui lui sont dus pour atteindre sa cible. Un grand effort est mis sur la lutte contre le travail au noir, contre la contrebande d'alcool et sur la déclaration des pourboires. Il y a bien aussi quelques petites hausses de taxe, notamment sur la cartouche de cigarettes (28 cents) ou sur les droits d'immatriculation (qui rapporteront 115 millions) mais il y a aussi quelques réductions de sorte que Québec prévoit récolter 57 millions en moins au cours de l'exercice.

Nouvelle politique d'habitation

Points saillants de l'action gouvernementale en matière d'habitation



65 400 ménages additionnels seront aidés sur cinq ans

- Unités de logements sociaux: 36 700;
- Bénéficiaires de programmes de rénovation: 28 700;
- Ménages protégés par la politique d'appauvrissement zéro: 15 000.

Allocation-logement unifiée

- Ménages aidés: près de 28 000 additionnels;
- Conditions de logement améliorées: 106 000 familles touchées.

Allocation-logement unifiée

- Nouvelles unités de logements sociaux: 1820 par an;
- Nouveaux bénéficiaires du programme d'adaptation à domicile (PAD): 700 handicapés et 600 personnes âgées;
- Logements rénovés en milieu urbain pour familles à faible revenu: 2800;
- Rénovation subventionnée en milieu rural: 1600 propriétaires;
- Intervention en habitation du Nunavik: 40 familles bénéficiaires;
- Révision des mécanismes de fixation des loyers de HLM.

Source: ministère des Finances

Fabienne Sallin -- (PC)

Des fonds pour l'aide à domicile

7 000 emplois sur trois ans

MIVILLE TREMBLAY
QUÉBEC

Mme Nancy Neamtam, qui a piloté le chantier de l'économie sociale lors des sommets sur l'économie et l'emploi a obtenu des fonds pour trois projets qui devraient créer quelque 7 000 emplois sur trois ans.

Le ministre Landry alloue des crédits supplémentaires de 14,3 millions pour l'exercice 1997-1998, et de 26,6 millions et 49,9 millions les années subséquentes. Le premier projet approuvé est un programme d'exonération financière à l'intention des personnes qui ont recours aux services d'aide domestique à domicile offerts par des entreprises de l'économie sociale.

L'aide sera accordée à l'organisme qui fournira les services et la personne admissible ne déboursera que la différence entre le tarif de l'organisme et le montant de l'aide. Ce programme coûtera 79 millions sur trois ans et devrait créer 6 000 emplois. Le deuxième projet concerne les personnes handicapées dans les centres de travail adapté. L'Office des personnes handicapées disposera d'un fonds de 7,5 millions pour créer un millier d'emplois. Enfin, le ministre crée un fonds d'accompagnement des entreprises et organismes travaillant dans le secteur de l'économie sociale. Ce fonds obtient une dotation de 4 millions sur trois ans qui s'ajoutera à un montant équivalent fourni par le secteur privé.

LES POINTS SAILLANTS

Prévisions budgétaires/économiques



- Le gouvernement du Québec entend réduire comme prévu son déficit budgétaire à 2,2 milliards en 1997-98, comparativement à 3,2 milliards en 1996-97.
- Québec prévoit des dépenses de 42,2 milliards et des revenus de 38 milliards pour l'exercice 1997-98.
- La planification budgétaire a été établie en fonction d'une prévision de croissance économique de 1,5 % en 1997 et de 2,5 % en 1998. La création nette d'emplois sera de 25 000 en 1997 et de 42 000 en 1998. Le taux de chômage sera de 11,9 % en 1997 et de 11,6 % en 1998.

À noter

- Les prévisions économiques du gouvernement sont prudentes. Les économistes du secteur privé prévoient un taux de croissance de 2 % en 1997. Le taux de chômage restera l'un des plus élevés en Amérique du Nord à 11,8 % en 1997 et à 11,6 % en 1998.

Impôts des particuliers



- Le budget présente une réforme de la fiscalité entièrement financée par le produit d'une hausse du taux de la taxe de vente (TVQ) qui passe de 6,5 % à 7,5 % à compter du 1^{er} janvier 1998.
- La réforme réduit de cinq à trois les paliers d'imposition: 20 % pour les revenus imposables de moins de 25 000 \$, 23 % pour les revenus de 25 000 à 50 000 \$ et 26 % pour les revenus supérieurs à 50 000 \$.
- Le taux des crédits d'impôt est bonifié de 20 % à 23 %. La surtaxe actuelle est abolie, sauf pour les revenus de 50 000 \$ et plus. Dans ce dernier cas, elle est partiellement incorporée au taux d'imposition et devient ainsi permanente.

À noter

- Cette réforme se traduira par une baisse de 15 % des impôts pour les ménages gagnant 50 000 \$ et moins, et de 3 % pour les ménages gagnant plus de 50 000 \$. De plus, 200 000 contribuables additionnels à faibles revenus n'auront aucun impôt à payer.

Taxes indirectes



- Les droits d'immatriculation sont haussés de 28 \$ par véhicule. Le produit de cette mesure, 105 millions, sera investi dans la réfection du réseau routier.
- Les droits d'immatriculation seront majorés pour les voitures de luxe valant plus de 40 000 \$. Cette majoration représentera 1 % de la valeur excédentaire à ce montant, soit 200 \$ pour un véhicule de 60 000 \$. Une mesure symbolique qui produit des recettes de 2 millions.
- La taxe sur le tabac est aussi majorée immédiatement, soit de 28 cents la cartouche de 200 cigarettes, ce qui procurera des revenus supplémentaires de 19 millions.

À noter

- L'ensemble de ces mesures procurera des recettes de 126 millions qui serviront essentiellement à financer la réfection du réseau routier.

Impôts des entreprises



- Le gouvernement reporte encore une fois le remboursement de la TVQ pour les grandes entreprises. À elle seule, cette mesure représente des revenus de 517 millions.
- Les entreprises bénéficieront d'un remboursement de 1 200 \$ des taxes sur la masse salariale pour chaque emploi à temps plein créé, jusqu'à un maximum de 36 000 \$ si 30 emplois sont créés pendant l'année. Cette mesure représente un coût de 100 millions.
- Aucune charge fiscale ne s'appliquera aux nouvelles PME durant leurs cinq premières années d'existence. Cette mesure ne coûte que 3 millions par année.

À noter

- Un rapport commandé par le gouvernement à la firme Price Waterhouse estime que la fiscalité des entreprises au Québec est concurrentielle. Le gouvernement a donc voulu réduire les taux d'imposition du revenu des particuliers, qui ne sont pas concurrentiels.

Le budget Landry

Les employés à pourboires dans le collimateur

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les employés à pourboires seront, dès l'an prochain, dans la ligne de mire du fisc québécois. Le budget déposé hier les oblige à déclarer à titre de revenus, à partir du 1^{er} janvier, l'équivalent d'au moins 8 % de la valeur des repas ou services assujettis à des pourboires.

La non-déclaration des revenus des pourboires, une « situation scandaleuse », estime le ministre des Finances, Bernard Landry, cause au fisc des pertes annuelles de plus d'un demi-milliard puisque seul un infime 5 % des recettes de pourboires sont déclarées.

À partir du 1^{er} janvier, Québec

change radicalement les règles du jeu, en vue de récupérer 100 millions sur trois ans. Sous peine d'écopier d'une amende de 100 \$ par période de paie, les employeurs seront désormais tenus de conclure une entente avec leurs employés, qui s'engageront à leur verser l'ensemble de leurs pourboires. Après avoir acquitté à Québec et Ottawa un taux de 20 % d'imposition sur ces montants, l'employeur sera tenu de redistribuer le reste à ses travailleurs.

En vertu de la loi, les employés seront tenus de déclarer au fisc l'ensemble de leurs pourboires, mais dans la pratique, ils devront déclarer au moins 8 % de leurs ventes totales en revenus de pourboires, sans quoi ils seront tout de même imposés sur ce montant.

Des vérifications ultérieures pourront cependant être effectuées par le ministère du Revenu afin de s'assurer qu'au-delà du 8% obliga-

toire, les autres revenus de pourboire de l'employé n'échappent pas à l'impôt. Et le ministère dispose, depuis l'an dernier, de moyens beaucoup plus étendus de vérification : ses inspecteurs peuvent notamment passer au crible les reçus de carte de crédit, où le pourboire est inscrit en toutes lettres.

Au ministère des Finances, on explique que la mesure du 8 % est un essai. « Et si ça ne marche pas, on passe au pourboire obligatoire », une mesure qui apparaissait de prime abord « trop draconienne ».

Pour M. Landry, il s'agit d'une mesure « d'équité », qui met fin à un « problème lancinant ». C'est une question de « protection sociale » pour les travailleurs à pourboire, qui auront davantage de revenus à déclarer à l'assurance-emploi en cas de perte d'emploi, plaide-t-il.

Autres mesures

Par ailleurs, afin d'aller récolter des revenus supplémentaires de 330 millions qui échappent présentement au fisc, le gouvernement injecte 30 millions de plus dans le budget du ministère du Revenu. L'an dernier, des mesures semblables avaient été mises en place et ont généré des revenus additionnels de 815 millions.

Outre les secteurs classiques de la construction, de la restauration et de l'hébergement, le fisc aura particulièrement à l'oeil les industries de l'automobile, des loisirs, des ressources naturelles, des services professionnels et des transports.

Pour enrayer le commerce illégal de boissons alcooliques, on corse les amendes et la durée de suspension des permis des commerces pris en faute. Pour une première offense, les amendes passent de 500 \$ à 1 000 \$, pour une seconde, de 1 000 \$ à 2 000 \$. Les permis seront également suspendus pour

une période minimale de 30 jours. Une escouade spéciale de la Régie des alcools, des courses et des jeux sera également mise en place pour contrôler davantage la vente de vins produits à partir de moût, dont la vente commerciale est strictement interdite. Ces inspecteurs vérifieront également l'immatriculation des appareils de loterie-vidéo, afin de s'assurer que le propriétaire de l'établissement a bien tous les permis nécessaires.

Dans le secteur de la construction, où le travail au noir a des allures d'épidémie, le gouvernement fusionne, pour que leurs actions soient davantage efficaces, la Régie du bâtiment et la Commission de la construction. Désormais, les entrepreneurs seront tenus de remplir un nouvel avis d'ouverture de chantier et devront fournir davantage d'informations sur le rapport mensuel qu'il font parvenir à la CCQ.

Investissements dans la santé et l'éducation

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Afin de rendre la médecine des crédits budgétaires un peu moins amère, le budget d'hier annonce, pour les secteurs de la santé et de l'éducation durement touchés par les compressions, de nouveaux investissements totalisant 265 millions pour cette année et 710 millions sur trois ans.

Virage ambulatoire et réforme de l'éducation obligent, le gouvernement doit investir pour ménager de nouveaux espaces pour les maternelles ou reconstruire en centres d'accueil les hôpitaux fermés par le ministre de la Santé, Jean Rochon, estime le ministre Bernard Landry.

Québec consacrera notamment 103 millions l'an prochain à l'aménagement de locaux pour la maternelle à temps plein et 25 millions, sur les trois prochaines années, pour la restauration des écoles montréalaises, dont plusieurs ont plutôt mal subi le passage du temps.

Une attention particulière est portée aux atelières de formation professionnelle, qui disposeront de 71 millions sur trois ans pour se moderniser. Les cégeps auront également leur part du gâteau : 114 millions d'ici l'an 2000.

Rappelons que le budget de l'éducation a été touché de plein fouet, la semaine dernière, par la dernière vague de compressions budgétaires, avec une coupe de 680 millions. M. Landry amortit un peu le choc en octroyant, au total, 160 millions supplémentaires cette année.

La famille

Par ailleurs, on remarque que la nouvelle politique familiale de la ministre Pauline Marois, qui incluait la maternelle à temps plein, un nouveau réseau de garderies d'État et une allocation unifiée pour les enfants, est retardée de deux mois. Elle devait d'abord être en vigueur le 1^{er} juillet, mais ne se concrétisera finalement que le 1^{er} septembre, « à la demande de la ministre », indique M. Landry.

Dans le réseau de la santé, lui aussi durement éprouvé par les compressions des dernières années — les derniers crédits budgétaires lui octroyaient 760 millions de moins — le ministre Landry concède 105 millions supplémentaires cette année pour faire face aux conséquences du virage ambulatoire.

Les CLSC, qui deviennent les premiers points de service des citoyens avec la réforme de la santé, auront 170 millions sur trois ans pour acquérir de l'équipement, agrandir leurs locaux ou déménager. « Il devient ur-

Investissements publics

5 secteurs seront touchés par des investissements de 763 millions \$

Santé et services sociaux: 305 M\$

Équipement, relocalisation, agrandissement ou recyclage d'immeubles: 274 M\$

Services d'adaptation sociale: 31 M\$

Éducation: 348 M\$

Construction ou agrandissement d'écoles (principalement en maternelle): 103 M\$

Adaptation de locaux pour la formation professionnelle: 64 M\$

Rénovation des écoles de l'île de Montréal: 25 M\$

Rénovation des bâtiments des cégeps et des universités: 156 M\$

Culture: 53 M\$

Équipements structurants et restauration d'édifices patrimoniaux

Métro de Montréal: 57 M\$
Dont la rénovation des stations

Réseau routier: 369 M\$ additionnels

Entretien du réseau: 515 M\$ cette année et 574 M\$ l'an prochain

Droit d'immatriculation: majoration de 28 \$ par véhicule

Véhicule de luxe: 1% de la valeur excédant 40 000 \$.

Ministère des Finances F. Sallin-(PC)

gent de réaliser ces investissements », peut-on lire au document budgétaire.

Les hôpitaux transformés en centres d'accueil par le ministre Rochon bénéficieront, eux, de 143 millions pour réaménager leurs immeubles. De même, 32 millions seront consacrés à améliorer l'accessibilité des établissements qui fournissent des services aux jeunes ou aux adultes en difficulté.



La nouvelle augmentation des droits d'immatriculation de 28\$ par véhicule rapportera 105 millions par année.

Hausse des droits d'immatriculation pour financer l'entretien des routes

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les automobilistes et transporteurs québécois contribueront grandement à payer la hausse des investissements dans le réseau routier, en assumant une nouvelle augmentation des droits d'immatriculation de 28 \$ par véhicule, mesure qui rapportera 105 millions par année.

Cette mesure s'appliquera à compter du 1^{er} mai 1997, pour tous les propriétaires de véhicules dont les droits sont déjà supérieurs à 50 \$. Il en sera de même pour les quelque 26 000 propriétaires de voitures luxueuses, d'une valeur de 40 000 \$ et plus, qui devront payer 1 % de plus pour la part de leur voiture excédant 40 000 \$. À titre d'exemple, il en coûtera 200 \$ de plus pour faire immatriculer une automobile d'une valeur de 60 000 \$. Cette dernière disposition ne rapportera guère plus de 1 million de dollars la première année et deux millions pour chacune des deux années suivantes.

Le gouvernement entend donc investir 369 millions de dollars additionnels dans son réseau routier en deux ans, dont 155 millions dès cette année. Progressivement, les investissements routiers atteindront 638 millions en 1999-2000, prévoit-on.

Le budget consacré aux routes atteindra

donc 515 millions cette année et 574 millions l'an prochain, alors qu'on y investira 214 millions de plus.

Une somme de 50 millions sera dégagée chaque année, pendant trois ans, pour réaliser des projets destinés à améliorer la fluidité de la circulation à Montréal.

Le métro

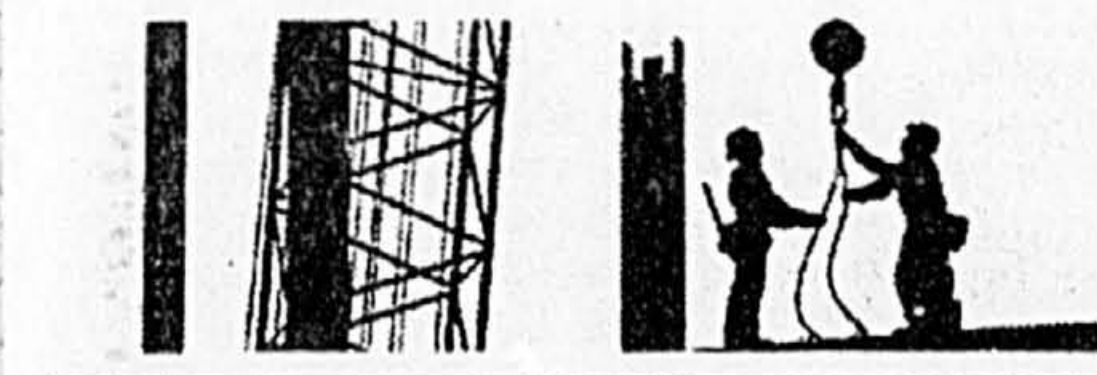
Le métro de Montréal n'est pas en reste avec 57 millions en deux ans pour des rénovations majeures. « Nous paierons la moitié de cette somme, stimulant ainsi l'emploi au coeur de la métropole », a indiqué le ministre Bernard Landry, faisant observer que les 26 premières stations du métro étaient déjà vieilles de 30 ans. Le centre de contrôle du réseau du métro (Providence) sera lui aussi restauré.

Le gouvernement du Québec injectera donc 30 millions dans ces travaux, tandis que la STCUM et l'Agence métropolitaine de transport acquitteront le solde.

Les parties conviendront de la gestion du programme et des détails. Le ministère des Transports versera une subvention à la STCUM, pour le coût du service de la dette. La subvention pour 1997-1998 sera de 500 000 \$. Les crédits du ministère des Transports seront augmentés du même montant.

LES POINTS SAILLANTS

Investissements privés et emplois



■ Le gouvernement annonce diverses mesures pour encourager l'investissement privé au Québec, qui demeure inférieur aux investissements privés au Canada.

■ Le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE) disposera de crédits de 250 millions sur 18 mois pour inciter les entreprises à lancer des projets de 25 millions et plus par des garanties de prêts ou la prise en charge des intérêts.

■ Un nouvel investissement manufacturier réalisé avant le 31 décembre 1998 bénéficiera d'un congé de taxe sur le capital de deux ans et d'un amortissement accéléré égal à 125 % des dépenses engagées.

À noter

■ Le gouvernement compte également sur des partenariats entre une SGF remodelée dotée d'une nouvelle direction et le secteur privé pour encourager la réalisation de projets d'investissement

Investissements publics



■ Après avoir comprimé ses dépenses dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le gouvernement annonce des investissements publics de 650 millions dans ces réseaux.

■ Dans le secteur de la santé, 305 millions sont prévus pour déménager ou agrandir des établissements ainsi que pour recycler des immeubles libérés par le virage ambulatoire.

■ En éducation, 348 millions sont prévus pour la construction ou l'agrandissement d'écoles ainsi que pour moderniser des cégeps et universités.

■ Des investissements additionnels de 369 millions répartis sur deux ans dans le réseau routier sont prévus.

À noter

■ Le gouvernement assumera la moitié de la facture de 57 millions pour la réfection du métro de Montréal; 25 millions iront à la réfection des écoles dans l'île de Montréal et 75 millions pour la « grande bibliothèque ».

Travail au noir



■ Le gouvernement prévoit encore cette année diverses mesures pour contrer l'évasion fiscale et le travail au noir. Des revenus additionnels de 326 millions en 1997-98.

■ Une entente écrite devient obligatoire entre un employeur et un travailleur à pourboire pour réaliser des retenues à la source sur les pourboires.

■ Diverses mesures sont aussi prévues pour l'industrie de la construction, notamment l'intégration de la Régie du bâtiment et de la Commission de la construction.

■ Les détenteurs d'un permis d'alcool verront leur permis suspendu pour un minimum de 30 jours s'ils se rendent coupables de vente d'alcool de contrebande.

À noter

■ Le gouvernement affirme avoir récupéré l'ensemble des 800 millions en recettes additionnelles que devaient engendrer les mesures pour contrer le travail au noir annoncées dans le budget de l'an dernier.

Municipalités



■ Le gouvernement prévoit des économies budgétaires de 500 millions à compter de l'exercice 1998-99 en confiant aux autorités municipales davantage de responsabilités, notamment au chapitre de la voirie et des équipements locaux.

■ Pour ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables sur le plan local, le gouvernement entend amener les autorités municipales à rationaliser leurs activités, notamment par des fusions et un réexamen des coûts de main-d'oeuvre.

■ Québec prévoit annoncer au cours des prochaines semaines un nouveau pacte fiscal avec Montréal.

À noter

■ Les contribuables doivent s'attendre à payer une partie de la facture refilée aux municipalités. Déjà, la réduction des subventions aux commissions scolaires se traduit par une hausse de 45 % de la taxe scolaire dans l'île de Montréal.

Le budget Landry

Les économistes portent un jugement partagé

MIVILLE TREMBLAY

Les experts avouent qu'il n'est pas facile de percer le deuxième budget Landry. Ils saluent l'atteinte des cibles budgétaires, mais s'interrogent sur les moyens utilisés.

M. Pierre Bergeron, économiste en chef, Canada, pour Union de Banque Suisse, à New York, a été surpris, comme ses collègues, par la réforme de la fiscalité.

Les marchés financiers, qui tablent sur le respect des cibles budgétaires, ne devraient pas réagir de manière marquée.

M. Bergeron apprécie la réduction « très considérable » des dépenses, mais déplore qu'il y ait « encore trop de mesures de taxation ».

M. Clément Gignac, économiste en chef chez Lévesque Baubien Geoffrin, note que M. Landry se sent bousculé par les baisses d'impôt en Ontario, mais qu'il n'a pas les moyens de l'imiter.

Le vrai budget, celui des dépenses, a été présenté la semaine dernière et M. Gignac se félicite qu'il ramène la taille de l'État, en proportion du PIB, à son plus faible niveau depuis 25 ans. Il s'interroge cependant sur l'ampleur des concessions qu'a dû faire le gouverne-

Réforme de la fiscalité



Baisse d'impôt de 15 % pour les ménages gagnant 50 000 \$ ou moins.

Baisse d'impôt de 3 % pour les ménages gagnant 50 000 \$ ou plus.

Exemption d'impôt pour 200 000 contribuables additionnels à faible revenu.

Amélioration substantielle de l'aide fiscale pour les travailleurs à faible revenu.



Gain net de 1510 \$ pour une famille monoparentale avec un enfant (revenu 30 000 \$).

Gain net de 1296 \$ pour un couple avec deux enfants (revenu 30 000 \$).



Gain net de 1144 \$ pour une personne seule âgée de 65 ans ou plus (revenu 30 000 \$).

Ministère du Revenu F. Sallin (PC)

ment pour arracher une entente avec les syndicats.

M. Gignac pense que la poussière sera retombée en août et qu'on pourra alors mieux évaluer la justesse des prévisions gouvernementales.

En ne tenant pas compte du demi-milliard de non-remboursement

des intrants de la TVQ aux grandes entreprises, M. Gignac a calculé que pour chaque 1 \$ de hausse des revenus, il y a entre 3,50 et 4 \$ de réduction des dépenses. Le deuxième budget Martin avait un rapport de 1 pour 7.

M. Jean-Luc Landry, président de l'Association des économistes québécois, juge que le « ministre des Finances est talentueux ; il faut travailler fort pour trouver la trame générale ! »

Il note que la nouvelle table d'impôt incorpore, comme si de rien n'était, l'ancienne surtaxe de 5 %. Il soutient aussi que les surplus actuariels des régimes de retraite du gouvernement appartiennent à la collectivité et que Québec les a dépensés pour obtenir une réduction de ses effectifs.

M. Benoît Murphy, économiste à la Banque Laurentienne, voit dans le budget « une chirurgie vitale accompagnée par des mesures structurantes anesthésiantes » : la chirurgie est imposée par l'assainissement des finances publiques ; l'anesthésie est apportée par la réforme de la fiscalité.

M. Sylvain Prévost, économiste au Mouvement Desjardins, est déçu par la hausse de la TVQ. La réforme de la fiscalité introduit de l'incertitude dans une équation très serrée. Il se demande si les revenus prévus au titre de la TVQ parviendront à réellement remplacer les pertes occasionnées par la baisse des impôts.

EN BREF

Satisfaction relative à la Chambre de commerce

« La Chambre de commerce du Montréal métropolitain est relativement satisfaite du budget Landry », a déclaré la présidente de l'organisme, Paule Doré. La Chambre est satisfaite de constater que le gouvernement a su garder le cap sur la réduction du déficit et entend réduire celui-ci à 2,2 milliards en 1997. Elle est généralement satisfaite de constater que cet objectif est atteint sans accroître de façon notable le fardeau fiscal des contribuables. Au contraire, la Chambre reconnaît que le ministre prévoit rétablir la compétitivité fiscale du Québec, face à l'Ontario notamment, en réduisant de 15 % l'impôt des particuliers gagnant moins de 50 000 \$ par année. « Le réaménagement et la simplification de la fiscalité sont des objectifs auxquels nous souscrivons », affirme Mme Doré. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous acceptons en retour l'augmentation de la taxe de vente du Québec. En revanche, les grandes entreprises verront leur fardeau s'accroître à cause de la hausse de la TVQ qui ne leur est pas remboursée. Le remboursement promis pour 1997 est reporté, entraînant des coûts de 517 millions. »

« L'hécatombe »

« Le budget présenté par le ministre Bernard Landry montre que le gouvernement disposait de la marge de manoeuvre nécessaire pour éviter l'hécatombe qui s'est produite la semaine dernière dans le budget de dépenses et la réouverture des conventions collectives des secteurs public et parapublic. » C'est ce qu'a soutenu la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, dans un commentaire préliminaire. « En effet, le gouvernement accroit la taxe de vente d'un point et reporte le remboursement de taxes sur les intrants des grandes entreprises (comme l'avaient proposé les centrales syndicales lors du forum prébudgétaire du 17 février), sans compromettre la compétitivité fiscale du Québec. Malheureusement, il redistribue prématurément une large part de ces nouvelles recettes fiscales en baisses d'impôt sur le revenu et en nouvelles incitations fiscales au secteur privé plutôt qu'en assurant un financement adéquat des services publics, a poursuivi Lorraine Pagé.

« Des si... »

Le président de la FTQ Clément Godbout juge que le budget Landry « comporte beaucoup de si ». « La classe moyenne et les syndiqués sont encore ceux qui vont prendre une grosse partie de l'effort à faire », a signalé M. Godbout, qui n'a pas décelé tellement de mesures positives dans le budget Landry. Le président de la FTQ s'est réjoui des mesures de création d'emplois, mais a déploré du même souffle que ce secteur soit confié principalement à l'entreprise privée. M. Godbout a dénoncé les procédures intentées devant les tribunaux contre les travailleurs au noir et l'invitation lancée aux municipalités par le gouvernement de réduire le salaire de leurs employés.

Larose est déçu

Le président de la CSN Gérard Larose est déçu du budget Landry, qui repose essentiellement sur des compressions de dépenses, et inquiet pour l'avenir des services publics. Comme la CSN l'appréhendait, le budget Landry repose beaucoup plus sur les compressions de dépenses que sur la recherche de nouveaux revenus pour l'État ou des mesures pour créer des emplois. En matière de création d'emplois, le président de la CSN est vraiment déçu. « On est dans la grande modestie », ironise-t-il, pour résumer la stratégie du gouvernement en matière d'emploi, qui repose surtout sur la confiance envers le secteur privé. Comme le ministre Bernard Landry a fait part de son intention d'abaisser les impôts lorsque le déficit zéro sera atteint, M. Larose s'inquiète alors pour l'avenir des services publics. Ceux-ci sont-ils condamnés à être sous-financés et comprimés ?

« Un budget courageux »

Réagissant au discours sur le budget du ministre Landry, le président de la CSD, Claude Gingras, l'a qualifié de budget courageux. « Nous trouvons très encourageant de constater que le gouvernement, sans sacrifier son objectif de déficit zéro en l'an 2000, dépose un budget prévoyant des mesures prioritaires la création d'emplois et s'inscrivant dans une perspective de développement économique et industriel du Québec. Nous sommes particulièrement satisfaits du virage entrepris pour une plus grande équité et une simplification de la fiscalité », a-t-il déclaré. Quant aux programmes annoncés et destinés au développement de l'économie sociale, la CSD ne peut qu'être favorable. Enfin, la CSD s'inquiète très sérieusement des effets dévastateurs

qui découleront du transfert vers les municipalités de charges additionnelles équivalentes à 500 millions.

Les fonctionnaires déçus

Réagissant au budget Landry, Serge Roy, président général du Syndicat de la fonction publique du Québec, considère que l'entreprise sort nettement gagnante de cet exercice au détriment des contribuables. « Plus de taxes pour l'ensemble de la population et moins de taxes pour l'entreprise privée », résume M. Roy. Le SFQP s'étonne également que le gouvernement ait tout à coup trouvé une marge de manoeuvre dans les revenus en augmentant la taxe de vente du Québec de 1 %, à compter du 1er janvier 1998, alors qu'il a toujours maintenu qu'il ne pouvait le faire. Le SFQP aurait formellement préféré que les entreprises soient mises davantage à contribution. Dans le secteur de la construction, le gouvernement estime ses pertes fiscales à environ 500 millions ou il ne semble y avoir aucun effort pour les récupérer. Paradoxalement, il propose l'amélioration des mécanismes de contrôle des activités de ce secteur en fusionnant la Régie du bâtiment du Québec avec la Commission de la construction du Québec. Et qu'en est-il de la création d'emplois ? « Le gouvernement annonce dans son budget la création de 25 000 emplois alors qu'il en coupe autant. Où est le balancier ? » observe enfin M. Roy.

Solidarité populaire

Les baisses d'impôt annoncées hier ne compensent aucunement les réductions de services déjà décidées, estime Solidarité populaire Québec. « On ne peut pas regarder seulement ce qui a été déposé aujourd'hui sans tenir compte des coupes de deux milliards déjà prévues en santé et en éducation, a lancé Marianne Roy, coordonnatrice du groupe. Le gouvernement se retire de plus en plus de ses responsabilités sociales au point de mettre en danger les droits des citoyens. Et il se sert de l'opinion voulant qu'on paye trop d'impôts pour alléger non seulement le fardeau des plus pauvres mais aussi celui des nantis et des grosses entreprises. »

Le CRIM mécontent

Le comité régional intersyndical de Montréal (le CRIM, qui représente près de 300 000 résidents de la région métropolitaine) n'est pas satisfait du dernier budget provincial. « Les employés de l'État ont négocié pour que le gouvernement puisse abaisser les impôts et protéger son capital politique », s'indigne Arthur Sandborn, représentant régional de la CSN. Le CRIM se demande aussi si les mesures prévues pour créer des emplois seront vraiment efficaces, tout en précisant qu'elles ne suffiront pas à combler les pertes d'emploi qui résulteront des compressions budgétaires annoncées la semaine dernière. Le comité estime également que Montréal n'est pas choqué par le budget, puisqu'il n'est pas du tout question du pacte fiscal réclamé depuis longtemps.

Coupes et investissements ?

Bien que le ministre Bernard Landry annonce des investissements de 345 millions dans le réseau de la santé, sur trois ans, il faut se rappeler que la semaine dernière, le même gouvernement réduisait les crédits de la santé de 760 millions pour l'année 1997-98, signale la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec. Pourtant, dans son discours, le ministre reconnaît notamment l'urgence de réaliser des investissements dans les soins de première ligne à la suite de la fermeture d'établissements de courte durée. Mais il ne compte investir que 170 millions dans ce domaine sur une période de trois ans. « C'est nettement insuffisant, a réagi la présidente de la FIIQ, Jennie Skene.

Le CAA-Québec dénonce

Bien qu'il soit rassuré de constater la volonté du gouvernement de consacrer plus d'argent à l'amélioration du réseau routier, le CAA-Québec dénonce la hausse de 28 \$ par année des droits d'immatriculation qui sera imposée aux propriétaires de véhicules à compter du 1er mai prochain. Cette majoration représente une augmentation de 26 % par rapport au niveau actuel des droits d'immatriculation, qui sont ainsi portés à 134 \$ par année. « Ce nouvel effort de 155 millions exigé des automobilistes est injustifié compte tenu des deux milliards par année que le gouvernement vient déjà chercher dans leurs poches et dont moins de la moitié est actuellement réinvesti sur le réseau routier », a déclaré le président-directeur général du CAA-Québec, Paul A. Pelletier.

Opinion mitigée chez les patrons

Presse Canadienne QUÉBEC

L'opinion du monde patronal face au budget de Bernard Landry est mitigée : certaines mesures sont appréciées, d'autres sont honnies.

C'est le cas, par exemple, pour le président de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, Gérard Ponton, qui a parlé de « budget de la raison » parce qu'il poursuit les grandes réformes gouvernementales nécessaires « à la prospérité et à la compétitivité de l'économie de la société québécoise ».

« Le gouvernement fait un effort considérable du côté de la réduction des dépenses, a indiqué M. Ponton, bien qu'il mise encore beaucoup trop sur l'augmentation des revenus pour atteindre la cible. »

Par contre, selon l'AMEQ, le gouvernement n'a pas encore réussi à résoudre les problèmes de la fiscalité des entreprises, « soit les charges fixes et les taxes sur la masse salariale ».

M. Ponton a bien noté les mesures fiscales touchant les entreprises, qui « ont besoin de cet encouragement pour maintenir et créer de l'emploi alors que les bénéfices des entreprises ont été en baisse de 3,4 % en 1996 ».

Le président de la Chambre de commerce du Québec, Michel Audet, a mis en doute le bien-fondé de l'augmentation de la taxe de vente. Selon lui, cette mesure amènera les consommateurs à devancer les achats importants en 1997, « mais aura, à coup sûr, un effet très négatif pour le commerce au détail en 1998 ».

« La réforme de l'impôt des particuliers, a-t-il mentionné, ne suffira pas à compenser le manque à gagner pour les consommateurs. »

M. Audet a favorablement noté le gouvernement pour avoir « respecté les engagements pris lors des deux sommets économiques à l'égard de la réduction du déficit » en plus d'imaginer des « mesures innovatrices pour stimuler les investissements privés ».

« Il est regrettable, a-t-il ajouté, que le ministre fasse en quelque sorte porter le coût de ces mesures par le secteur privé en reportant à une date indéterminée le remboursement de 500 millions de la taxe sur les intrants des grandes entreprises. »

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, représentée par son président Philippe Arnaud, a dit craindre que l'augmentation de la taxe de vente ait un impact négatif sur l'économie.

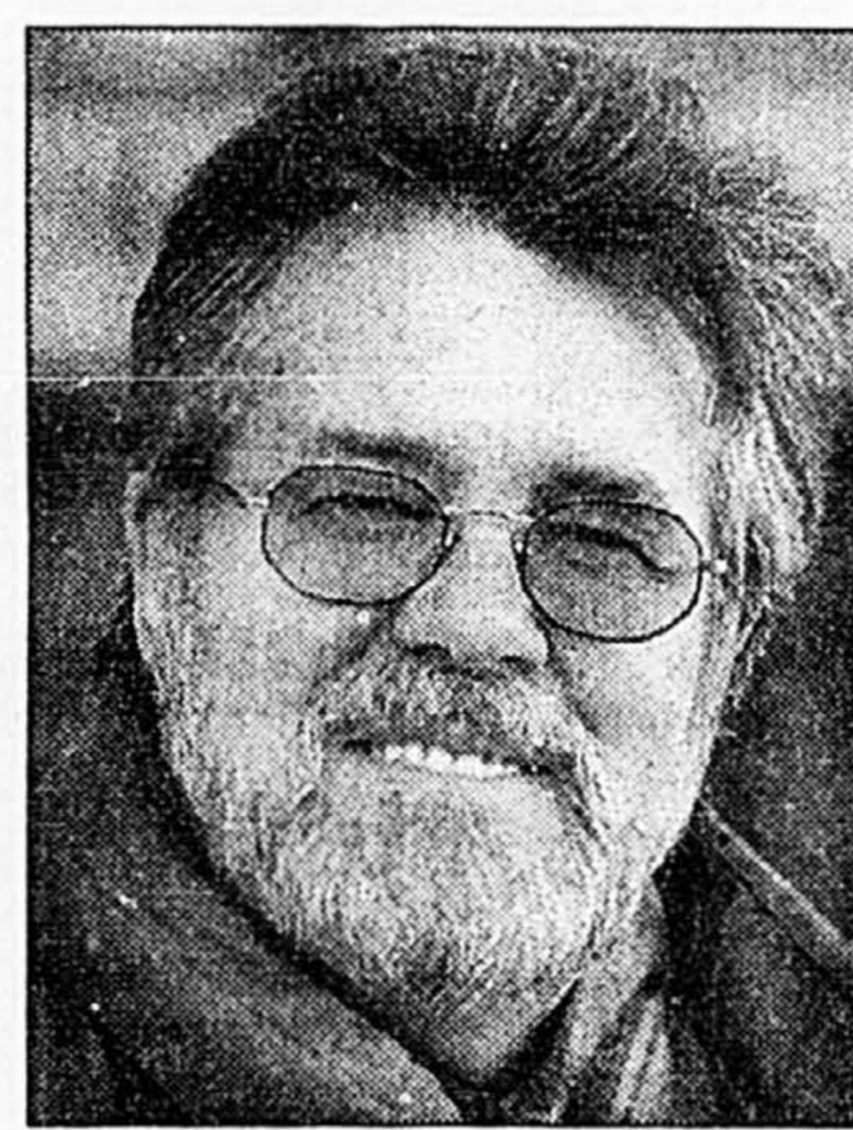
L'autre point négatif, a-t-il ajouté, est que « le gouvernement transfère aux employeurs la responsabilité de percevoir les pourboires ».

« En plus d'encaisser cette nouvelle tâche administrative, a expliqué M. Arnaud, les propriétaires des petites entreprises doivent aussi subir un surplus de tâches administratives à cause de l'entrée en vigueur, en 1997, de la taxe de 1 % sur la formation. »

L'augmentation des droits d'immatriculation de 28 \$ est aussi considérée comme une taxe supplémentaire de 105 millions de dollars par M. Arnaud.

La bonne nouvelle, c'est l'exonération d'impôt pour les petites et moyennes entreprises qui est prolongée de trois à cinq ans. M. Arnaud a apprécié la bonification du remboursement des taxes sur la masse salariale qui passe de 750 \$ à 1200 \$ pour chaque emploi créé.

« Dans l'ensemble, a soutenu M. Arnaud, la hausse de la TVQ est loin de constituer une panacée à la créa-



Denis Beauregard

tion d'emplois. »

Le président du Conseil du patronat du Québec, Denis Beauregard, a pour sa part apprécié « l'approche globale de création d'emplois, la réforme de la fiscalité, le maintien de l'objectif déficit zéro, le congé de taxes et d'impôt de cinq ans pour les nouvelles PME et le remboursement de 1200 \$ sur la masse salariale ».

L'aspect le moins positif, c'est celui qui touche le non-remboursement de la taxe de vente sur les intrants de 500 millions de dollars. La hausse de la TVQ de 1 % n'est pas la bienvenue, a-t-il ajouté, « parce que ça touche tout le monde et les entreprises ».

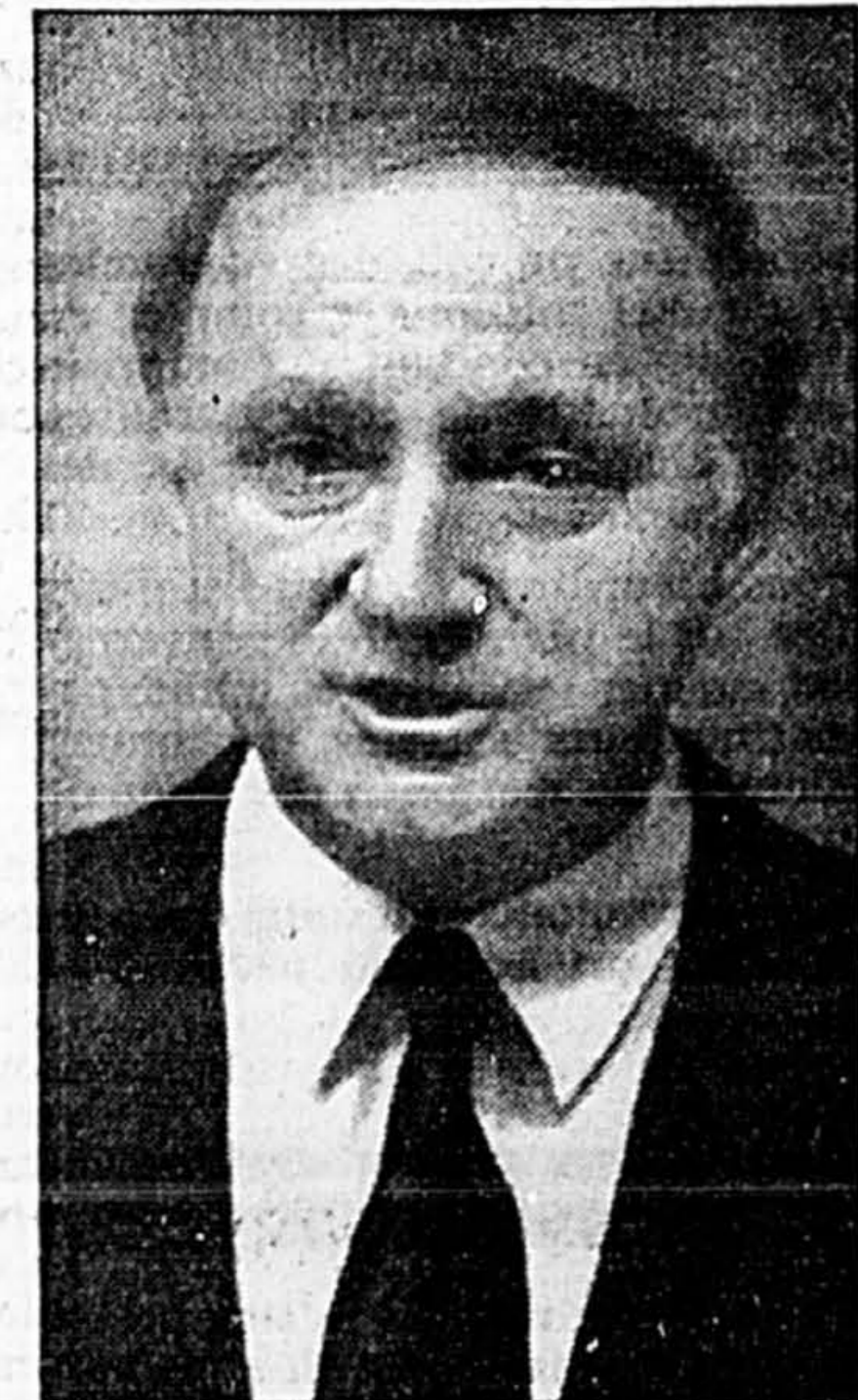
« Ce budget, a dit M. Beauregard, contient des mesures excessivement contraignantes pour les entreprises qui vont ainsi continuer à financer une très grande partie des réformes annoncées. »

« Depuis l'arrivée au pouvoir de Lucien Bouchard, 1,5 milliard de dollars de plus sont sortis des poches des Québécois », renchérit le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont. Et un milliard de dollars de nouvelles responsabilités sont tombés dans la cour des municipalités, ajoute André Bourbeau.

En plus, M. Bourbeau trouve carrément irréalistes les prévisions de revenus mises de l'avant par le ministre des Finances. « On prévoit 950 millions de revenus au chapitre de l'impôt des particuliers. C'est une augmentation de 7,4 % par rapport à l'an dernier. Comment le gouvernement va-t-il récolter une telle somme avec une croissance économique faible et la création de seulement 25 000 emplois ? » se demande-t-il.

M. Bourbeau trouve également préoccupante cette situation de faible création d'emplois. « L'an dernier, on prévoyait 45 000 emplois avec un budget qui n'en parlait pas beaucoup. Cette année, on prévoit 25 000 emplois avec un budget axé sur l'emploi », observe-t-il.

Bourbeau : « La promesse référendaire de Jean Campeau est réapparue »



André Bourbeau : « Les Québécois sont perdants avec cette réforme de la fiscalité. »

KATIA GAGNON du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le budget présenté hier par le gouvernement péquiste concrétise la hausse de la taxe de vente évoquée il y a deux ans par l'ancien ministre Jean Campeau et table sur des prévisions irréalistes de revenus, estime le critique libéral en matière de finances, André Bourbeau.

« Malgré la promesse de M. Bouchard, la promesse référendaire de Jean Campeau, qui avait menacé les Québécois d'augmenter de 1 % la taxe de vente s'ils votaient NON, est réapparue », affirme M. Bourbeau.

Selon le ministre des Finances, cette hausse est cependant contrebalancée par une baisse équivalente des impôts. Mais pour M. Bourbeau, cette affirmation est inexacte. « Les Québécois sont perdants avec cette réforme de la fiscalité », soutient-il, puisque municipalités et commissions scolaires devront vraisemblablement hausser leurs taxes pour pallier le transfert de 500 millions décrété par Québec. « Je n'ose imaginer l'impact sur les comptes de taxes », lance-t-il.

Le budget Landry

EN BREF

Les restos inquiets

Les 17 000 restaurateurs et les 8000 propriétaires de bars et d'hôtels craignent la complexité du budget Landry, dit François Meunier. Ils reconnaissent toutefois que seulement de 5 % à 10 % des pourboires sont déclarés, entraînant des pertes fiscales de 115 millions. Les restos devront conclure une entente avec leurs employés afin d'inclure les pourboires dans les salaires. L'employeur devient percepteur et devra augmenter ses contributions au Régime de rentes et autres avantages sociaux. « On ne sait pas si on pourra l'assumer », s'inquiète M. Meunier.

Les municipalités dénoncent le pelletage

Les deux unions de municipalités dénoncent le pelletage de 500 millions du ministre Landry, sans hausses de taxes de leur part, contrairement aux commissions scolaires. « C'est une tâche presque impossible, dit le président de l'UMQ, Gilles Vaillancourt. Québec nous a déjà pelleté 400 autres millions. » Renégocier les salaires des employés après avoir obtenu le droit de lock-out ? « Il faudrait sabrer 12,5 % de la masse salariale des employés, une mesure trop draconienne et qui provoquerait une récession. On est coincé. » La présidente de l'UMRCQ, Jacinthe Simard, trouve impensable de faire des compressions de 500 millions en huit mois. « Québec demande d'une part de fusionner des municipalités, en gardant tous les employés, avec les mêmes revenus, et d'autre part de compresser nos dépenses de 500 millions, notamment sur la masse salariale. Les municipalités ne peuvent pas mettre le couteau sous la gorge de leurs employés, comme le gouvernement »



Gilles Vaillancourt

« La vitalité du français au Québec suppose donc que les Québécois aient la possibilité d'entretenir un contact direct et régulier avec les livres », explique-t-il en annonçant une hausse de 10 à 15 millions par année des sommes consacrées au programme de soutien aux bibliothèques publiques pour l'acquisition de livres.

Les nids-de-poule

Le budget Landry est « un pas dans la bonne direction » pour assurer un entretien minimal du réseau routier, en piteux état. Le président de l'Association provinciale des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec, Normand Pomerleau, souligne que le ministre des Transports lui-même reconnaît avoir besoin de 750 millions par année, vu les retards pris, pour que les routes ne se dégradent plus.

Le tabac s'en tire

Le paquet de cigarettes n'augmente que de quatre cents et ça n'aura aucun impact sur le marché, estime Bill Saunders, d'Imperial Tobacco.

Les proprios écopent; les locataires aussi

Le pelletage de 500 millions dans les villes va se traduire par des hausses de taxes, de façon obligatoire, dit le PDG de la Ligue des propriétaires de Montréal, Pierre Aubry. Ça aura un impact important sur des proprios en difficulté. Les locataires subiront « une augmentation importante » des loyers, à la suite des hausses des taxes municipale et scolaire et de la TVQ, en hausse de 15,45 %.



Pierre Aubry

La hausse de 15,45 % de la TVQ remet en péril la fragile reprise dans le secteur résidentiel, estime l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec. Le prix d'une maison neuve augmentera de 668 \$ et l'APCHQ en craint l'effet psychologique sur les acheteurs. Dans la rénovation, la nouvelle TVQ attisera le travail au noir, alors qu'on tente par ailleurs de mieux le contrôler. Il faut se réjouir par contre des contrôles sur l'autoconstruction, mais ils vont alourdir le fardeau administratif de tous les constructeurs. L'investissement de 100 millions dans le logement sera cependant bénéfique pour l'industrie et la société.

La faible reprise de l'habitation en péril

Le Regroupement des producteurs agricoles, concurrent de l'UPA, ne voit rien de bon dans ce budget, dit son président, Jean-Pierre Varetta. L'aide à l'achat d'équipement, pour protéger l'environnement, fera monter les prix des fournisseurs. Il vaudrait mieux produire moins de porcs et le transformer davantage, plutôt que le vendre en carcasses. « Au lieu de se limiter à l'année difficile, la subvention devient une béquille permanente et le fermier ne récolte que le minimum vital. »

Les fermiers mécontents

Dans les mesures annoncées hier, l'élément le plus important est le report du remboursement de la TVQ sur les achats des grandes entreprises, promis par le gouvernement. Cette somme d'un demi-milliard, que bien des entreprises n'espéraient plus, sert pour la moitié à financer une série de mesures économiques découlant du sommet sur l'emploi, tel un congé de taxe sur masse salariale pour les nouveaux investissements. Un arbitrage du genre avait été proposé par certaines associations patronales.

Laurier Cloutier

Les villes au régime minceur

Elles hériteront d'une nouvelle charge de 500 millions à compter de 98

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard a l'intention d'imposer aux municipalités le régime minceur administré au gouvernement québécois depuis deux ans. Les villes récolteront donc une charge supplémentaire de 500 millions à compter de 1998.

Dans son budget déposé hier à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances, Bernard Landry, a prévenu que l'équité rendait nécessaire un effort accru des municipalités. « Les municipalités devront faire le même ménage que nous dans leurs dépenses », souligne M.

Landry. Les villes devront « inévitablement réexaminer leurs coûts de main-d'oeuvre », précise-t-il. Les employés municipaux obtiennent une rétribution largement au-dessus de ce qui est payé par les entreprises, un surplus de 27 % selon les évaluations du ministère

des Finances. Pour Québec, il s'agit « d'un problème réel » et on entend discuter avec les villes et les syndicats d'employés pour trouver une solution.

Les problèmes des villes-centres, de plus en plus écrasées par les comptes parce que les contribuables s'installent en banlieue, sont bien connus de Québec, fait valoir M. Landry, qui promet l'annonce d'un « pacte fiscal » avec Montréal « d'ici quelques semaines ». Dans les prochains jours, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, doit déposer un livre vert qui jettera les balises de la réforme proposée, pour transférer des responsabilités assumées jusqu'ici par

Québec. Les subventions pour l'habitation et la portion du réseau routier local que continue d'entretenir Québec, deux notes d'une centaine de millions, sont des exemples de responsabilités dont Québec veut se départir, indique-t-on. « Personne ne sera bousculé, on aura le temps d'en discuter », promet le ministre Landry.

Mais au sujet des objectifs financiers, il n'y a guère de place pour la négociation; 500 millions d'économies annuelles sont attendues. Déjà, Québec a inscrit aux livres les 125 millions d'économies prévisibles du dernier trimestre de l'année financière 1997-1998.

75 millions pour construire une bibliothèque à Montréal

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le budget Landry prévoit une somme de 75 millions pour la construction d'une vaste bibliothèque publique à Montréal. La construction débuterait dans un court délai, assure le ministre d'État de l'Économie et des Finances.

Cette somme est dégagée dans le cadre d'un effort pour « redynamiser » les bibliothèques qui ont « un important rattrapage à effectuer », notamment pour renouveler leurs collections de livres, précise Bernard Landry.

« La vitalité du français au Québec suppose donc que les Québécois aient la possibilité d'entretenir un contact direct et régulier avec les livres », explique-t-il en annonçant une hausse de 10 à 15 millions par année des sommes consacrées au programme de soutien aux bibliothèques publiques pour l'acquisition de livres.

Divers investissements de plus ou moins grande importance seront

faits dans la culture pour un total de 53 millions, pour des projets d'équipements culturels structurants, de même que pour la restauration d'édifices patrimoniaux.

Par ailleurs, des assouplissements seront apportés à la déduction pour frais de divertissement de nature culturelle. Ainsi, les spectacles de chansons seront-ils reconnus comme une discipline admissible à la déductibilité à 100 % et les entreprises qui achètent la totalité des billets pour une représentation pourront bénéficier d'une déduction de 100 %.

Le ministère de la Culture et des Communications disposera d'un montant de 2 millions pour assurer la présence des milieux culturels québécois sur les marchés étrangers. Cette enveloppe vise non seulement les arts et la scène, mais tous les secteurs sous la responsabilité du MCCQ, tels les communications, la muséologie, les archives, etc. Une partie de cette enveloppe sera réservée pour soutenir la participation des milieux de la culture et des communications aux missions économiques du gouvernement du Québec à l'étranger. Le ministre précise que les fonds nécessaires seront puisés au fonds de suppléance.

L'industrie touristique aura aussi sa petite part. Une somme d'un million de dollars sera accordée pour appuyer l'industrie touristique dans l'élaboration d'un programme de certification de qualité, pour une période de trois ans à compter de l'exercice 1997-1998.

Il s'agit de crédits additionnels qui permettront notamment de soutenir la création d'un organisme responsable du développement et de l'implantation de normes de qualité pour différents secteurs de l'industrie touristique, qui fait face à une concurrence internationale très vive. Cet organisme regroupera des représentants d'associations touristiques sectorielles.

Une association touristique régionale du Nord-du-Québec sera créée pour mettre en valeur le potentiel de premier plan que représente le Grand Nord québécois pour l'industrie touristique. Le ministre de l'Industrie et du Commerce verra en conséquence ses crédits augmenter de 600 000 \$ pour soutenir ce projet à compter de l'exercice 1997-98. Cette somme devra être répartie entre l'association et les trois unités territoriales sous-régionales : Nunavik, la Baie-James et la Radissonnie.



Pierre Bourque

Bourque entrevoit des négociations ardues avec Québec

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Avec l'annonce d'une dévolution d'une somme de 500 millions de dollars dans le champ des municipalités, ce qui représente 125 millions pour la seule ville de Montréal, le maire Bourque entrevoit des négociations ardues et « dramatiques » avec le gouvernement du Québec.

« L'augmentation de la taxe scolaire représente 40 millions additionnels pour les contribuables montréalais. S'il faut absorber 125 millions de plus sans être doté d'outils pour ramener une forme d'équité entre les secteurs public et privé, la situation ne sera guère rose à Montréal. Cela ne va sûrement pas décourager l'étalement urbain », a déclaré le maire.

En ce qui concerne le réexamen des coûts de la main-d'oeuvre dans les villes comme le propose le budget, M. Bourque a évoqué la possibilité d'un amendement législatif. On sait que les conventions collectives avec les fonctionnaires et les cols bleus doivent être renégociées à la fin de cette année.

D'autre part, l'administration de la Ville se réjouit de la conclusion prochaine d'un pacte fiscal avec la métropole. « Cela devrait être annoncé dans deux semaines », a-t-il précisé sans donner l'ordre de grandeur de ce pacte. Actuellement, Montréal est déjà assuré d'un certain nombre de mesures équivalent à 33 millions, mais l'administration Bourque réclame 100 millions du gouvernement du Québec.

Le maire reconnaît d'autre part que certaines mesures du budget, celles concernant les jeunes, la culture, la construction d'une grande bibliothèque de 75 millions, la rénovation des quartiers anciens, le partage des coûts pour la réfection du métro (57 millions), les nouveaux programmes pour aider la création d'emplois dans les secteurs du multimédia et de la biotechnologie sont positives pour Montréal.

Le chef de l'opposition, Thérèse Daviau, a soutenu pour sa part que les Montréalais y trouveraient leur compte en raison des mesures économiques annoncées, ce qui devrait faciliter la création de nouveaux emplois.

« Cependant, il manque une pièce maîtresse et c'est la reconnaissance de Montréal au titre de ville-centre. Cela fait deux ans que le maire Bourque nous promet un pacte fiscal qui n'arrive jamais. Je pense qu'il manque de leadership et de crédibilité », a-t-elle lancé. Enfin, en ce qui concerne la rémunération des employés municipaux, Mme Daviau est d'avis qu'une solution négociée avec les syndicats est préférable à toute loi d'exception.

Un budget très serré

MIVILLE TREMBLAY
QUÉBEC

Hormis la réforme de la fiscalité, qui tient une grande place dans le discours de Bernard Landry, mais qui n'a pas d'effet sur l'exercice qui débute, le budget change peu de chose du côté des revenus, car l'effort principal a été annoncé du côté des dépenses.

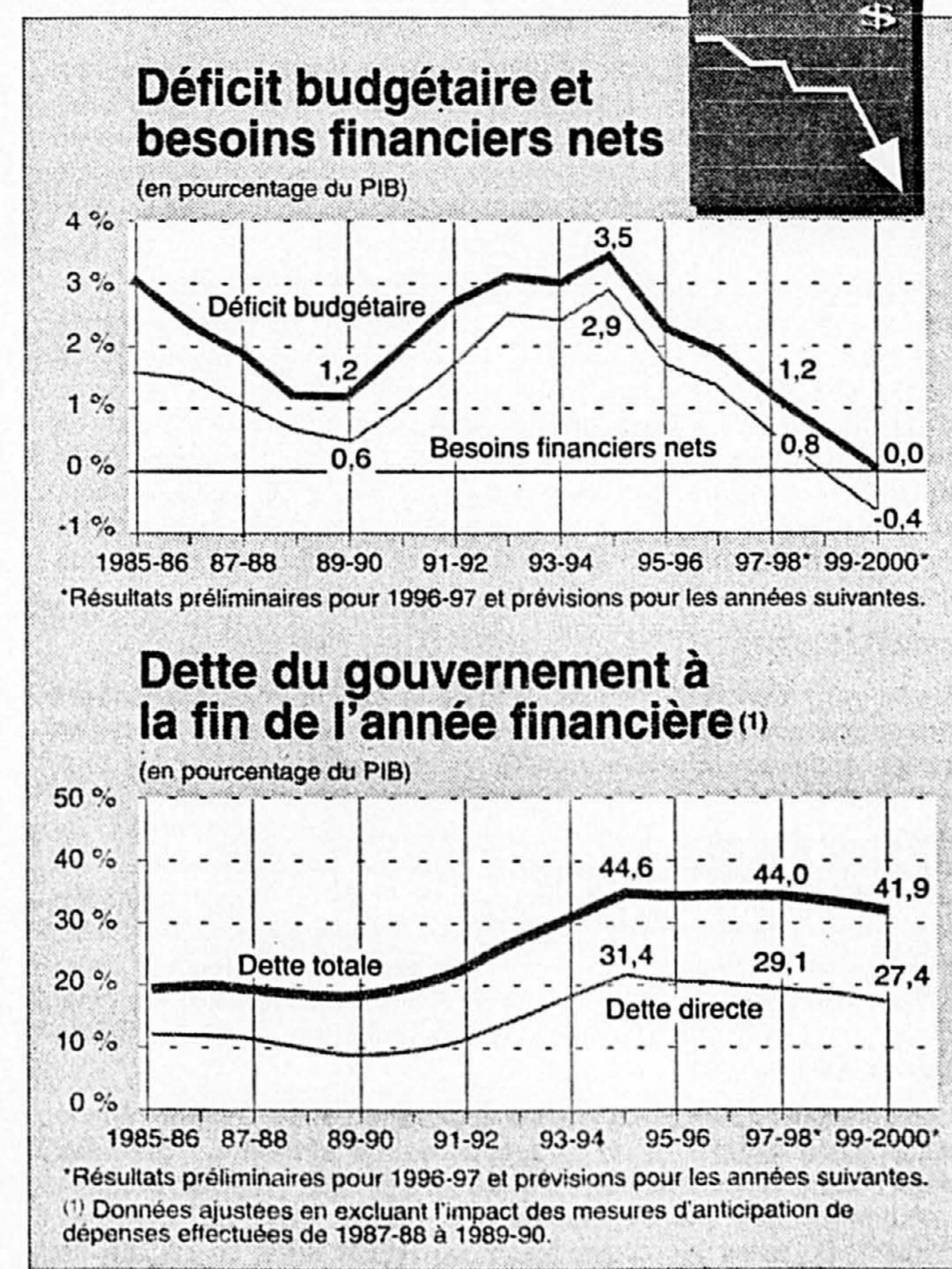
Cet effort de compression se chiffre maintenant à 2,3 milliards, compte tenu des 196 millions en nouvelles dépenses annoncées hier.

Les dépenses de programme (qui excluent le service de la dette) baissent en réalité de 1,8 %, si on exclut la réforme familiale, qui est neutre avec ses 314 millions en dépenses additionnelles et autant en revenus supplémentaires.

Du côté des revenus, Québec débute l'exercice avec une diminution de 800 millions des transferts fédéraux.

La hausse des revenus autonomes tirée de la croissance économique apporte 645 millions de plus que l'an passé, soit une croissance de 3,1 %, égale à la croissance nominale du PIB.

Expurgant l'inflation, cela correspond à une croissance réelle de 1,5 %, une hypothèse de travail prudente, quand on sait que la plupart des prévisionnistes situent cette croissance entre 2 et 3 %. Ce coussin est essentiel, car on a vu l'an dernier tous les économistes pécher par optimisme.



Source: ministère des Finances

Fabienne Sallin -- (PC)

Le reste des revenus additionnels sert, pour l'essentiel, à réduire le déficit.

C'est notamment le cas de l'effort accru pour percevoir tous les revenus dus au gouvernement, au montant de 326 millions. La hausse des frais d'immatriculation ajoute 105 millions.

Au total, l'ensemble des mesures budgétaires annoncées hier dégage des revenus supplémentaires de 786 millions.

L'ensemble des revenus, de toute origine, totalise 38 milliards et les

dépenses de toutes sortes 40,2 milliards.

Le solde, maintenant fixé par la Loi sur l'élimination du déficit, est un déficit de 2,2 milliards, en baisse de 1 milliard.

Les besoins financiers nets seront de 1,4 milliard.

Pour trouver cette somme, le gouvernement n'aura pas à obliger les caisses de retraite et les REER à détenir un quota de valeurs québécoises. D'ailleurs, dans son discours, M. Landry a formellement écarté cette idée suggérée par M. Jean Campeau.

Caron Bélanger Ernst & Young analyse le budget du Québec 1997

Québec, le 25 mars 1997 – Cet après-midi, Monsieur Bernard Landry, ministre des Finances du Québec, a déposé son budget attendu avec une certaine appréhension. Le gouvernement a atteint l'objectif de réduction du déficit qu'il s'était posé il y a un an et demeure fermement engagé à ramener le déficit du Québec à zéro d'ici l'an 2000. Cependant, il a manqué la cible de la création d'emplois qu'il s'était fixée en 1996, ce qu'il juge d'ailleurs lui-même inacceptable. Ces deux objectifs demeurent les deux grandes priorités pour le prochain exercice du gouvernement du Québec.

COMMENTAIRE ÉCONOMIQUE

Le ministre des Finances n'a pas dérapé de la voie de l'assainissement des finances publiques qu'il a empruntée il y a maintenant deux ans. Il se conforme ainsi à la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire*, sanctionnée en mai 1996 et régissant le plan d'élimination du déficit du Québec et de maintien de l'équilibre budgétaire à compter de l'exercice 1999-2000. Pour 1996-1997, le gouvernement a atteint son objectif de 3,2 milliards de dollars. Il vise toujours 2,2 milliards de dollars pour 1997-1998 et 1,2 milliard de dollars pour 1998-1999 pour pouvoir stopper l'augmentation de la dette à la fin de l'exercice 1999-2000.

Le budget de l'an dernier s'appuyait sur une croissance de 1 % du PIB pour l'exercice. Cette prévision avait été jugée prudente à l'époque et la croissance économique du Québec a d'ailleurs été de 1,2 %. Quant aux emplois au Québec, dont le nombre s'établissait à 3 213 000 à la fin de 1996, ils n'ont connu qu'une hausse annuelle de 8 500, comparativement à une augmentation de 45 000 annoncée dans le budget de l'an dernier. Pour sa part, la population active s'est accrue de 31 000 personnes pour s'élever à 3 643 000 personnes au début de 1997. Tout cela se traduit par un taux de chômage de 11,8 % pour l'ensemble de l'année 1996, contre 11,3 % pour 1995.

Comme il est maintenant devenu de mise dans tout énoncé budgétaire, les prévisions économiques de monsieur Landry pour 1997 sont prudentes. En effet, il prévoit un taux de croissance du PIB de 1,5 %, soit une légère hausse par rapport à l'an dernier. Les prévisionnistes du secteur privé situent quant à eux ce taux à 2,5 % en moyenne. À l'instar de 1996, la croissance de 1997 devrait continuer à demeurer en deçà de celle du Canada, que Monsieur Paul Martin, ministre des Finances du Canada, a estimé à 2,7 % dans son budget de février dernier. D'après monsieur Landry, l'année qui vient s'annonce la plus difficile. Ce n'est qu'à compter de 1998 que les perspectives s'annoncent plus favorables, toujours selon lui. Pour 1998, ses prévisions sont donc moins conservatrices avec un redressement de la croissance économique de 2,5 %. Au chapitre de l'emploi, monsieur Landry anticipe une création de 25 000 emplois en 1997 et, par conséquent, un taux de chômage sensiblement au même niveau qu'en 1996.

Dans un contexte où le dollar canadien fluctue légèrement, où les pressions inflationnistes sont minimales et où les taux d'intérêt demeurent faibles, l'économie québécoise devrait continuer à récolter, sur le plan des exportations, les avantages d'une compétitivité accrue. L'absence de risque marqué de récession aux États-Unis de même que l'amélioration des perspectives économiques en Europe viendront, de toute évidence, soutenir l'expansion des exportations du Québec. Fait intéressant à noter, en 1994 et 1995, soit les deux dernières années pour lesquelles des statistiques sont disponibles, la part du commerce international du Québec est passée de 61,4 % à presque 63 % de l'ensemble du commerce extérieur du Québec.

Pour atteindre son objectif de déficit de 2,2 milliards de dollars pour l'exercice 1997-1998, le gouvernement a annoncé des réductions des dépenses de l'ordre de 2,3 milliards de dollars. Il tentera de diminuer ses coûts de main-d'œuvre de 831 millions de dollars et le reste proviendra de la réforme de la fiscalité des municipalités et des crédits budgétaires annoncés la semaine dernière.

Le gouvernement du Québec a gardé le cap sur la réduction du déficit, voire son élimination d'ici l'an 2000, et c'est la plus grande vertu qui puisse lui être attribuée. Là où il pêche – par excès de confiance peut-être, c'est lorsqu'il s'attend à 4,2 milliards d'investissements privés en ne dépensant que 500 millions de dollars et n'investissant que 1,1 milliard de dollars principalement dans l'infrastructure des secteurs de la santé et de l'éducation, comme mesure de relance économique et de création d'emplois. Est-ce suffisant pour favoriser l'emploi et la richesse économique des Québécois ? Poser la question, c'est y répondre.

PARTICULIERS

Le Ministre a annoncé une **réforme de la fiscalité des particuliers** qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1998. Les paliers d'imposition et les surtaxes actuels seront remplacés pour diminuer les taux d'imposition. Les ménages à faibles revenus bénéficieront d'une aide fiscale majorée, et un nouveau formulaire simplifié de déclaration de revenus permettra aux conjoints de choisir de produire une seule déclaration conjointe. Le taux de transformation des crédits d'impôt non remboursables sera porté de 20 % à 23 %. Les ménages dont le revenu n'excède pas 30 000 \$ jouiront de la baisse d'impôt la plus importante. Par contre, le taux marginal d'impôt du Québec le plus élevé ne sera réduit que de 0,4 %, soit de 26,4 % à 26 %.

Les particuliers pourront choisir, à compter de 1998, entre le régime d'imposition général et un **nouveau régime simplifié**. Dans les deux cas, ils continueront de bénéficier des crédits d'impôts personnels non remboursables de même que de certaines déductions, telles les cotisations à un REER ou à un régime de pension agréé, et du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance. En choisissant le régime simplifié, ils auront droit à une déduction forfaitaire de 2 350 \$ (représentant un crédit d'impôt de 541 \$) en remplacement des autres crédits d'impôt et déductions, comme les cotisations à la RRQ, les frais médicaux et de scolarité et les dépenses pour revenus de placements. Le Ministre estime que près de 80 % des particuliers opteront pour le régime simplifié.

À compter de 1997, la déduction pour **frais de scolarité** est transformée en un crédit d'impôt non remboursable.

Le taux de l'**impôt minimum de remplacement** passera de 20 % à 23 % à compter de 1998.

INVESTISSEMENT

Dans le but de favoriser la création d'emplois et d'accroître les investissements au Québec, le remboursement des **taxes sur la masse salariale** annoncé en décembre 1996 a été porté de 750 \$ à 1 200 \$ pour chaque emploi à plein temps créé depuis le 1^{er} janvier 1997.

Une déduction temporaire est aussi accordée dans le calcul du capital versé d'une société aux fins de la **taxe sur le capital**, et ce, en fonction des frais d'acquisition admissibles engagés après le 25 mars 1997 et avant le 1^{er} janvier 1999 à l'égard d'un bien admissible neuf, tel que le matériel de fabrication ou de transformation, le matériel informatique et les bâtiments utilisés au Québec dans le cadre d'activités de fabrication et de transformation dans le secteur du tourisme.

En outre, la durée du **congé fiscal pour les nouvelles sociétés** est portée à l'équivalent de cinq années complètes pour toute société dont la première année d'imposition débutera après le 25 mars 1997. Les règles limitant le report d'une perte d'entreprise subie en période de congé fiscal sont abolies pour les pertes subies au cours d'une année d'imposition se terminant après le 25 mars 1997.

Et les incitatifs fiscaux à l'égard des frais d'**exploration minière, pétrolière ou gazière** engagés au Québec sont prolongés pour les années d'imposition 1999 et 2000.

INTÉGRITÉ DU RÉGIME FISCAL

Les sociétés ne pourront plus réduire la **taxe sur le capital** en acquérant des placements dans des entités exonérées d'impôt; de plus, les placements dans les sociétés de la Couronne non exonérées ne seront admissibles que s'ils sont détenus depuis au moins 120 jours avant la fin de l'exercice.

Le taux général du crédit d'impôt applicable aux dépenses de main-d'œuvre est ramené de 40 % à 33 1/3 %, et le crédit sera limité à 2,5 millions de dollars par production cinématographique ou télévisuelle.

La SDI pourra refuser de valider tout placement d'une **SPEQ** si les actionnaires bénéficient d'une option de vente.

Les **transferts de biens en franchise d'impôt** du Québec ne seront généralement possibles que s'ils sont aussi effectués en franchise d'impôt fédéral. Cette mesure vise les opérations de transfert au Québec.

Les **abris fiscaux** ne pourront être offerts au public québécois que si une décision anticipée a été obtenue du ministère du Revenu du Québec; en effet, ce dernier pourra refuser de rendre cette décision pour protéger les investisseurs ou les fonds gouvernementaux.

PERCEPTION

Dans le but d'intensifier l'effort de **perception de tous les revenus dus au gouvernement**, des mesures seront mises en place, dont des programmes spéciaux de vérification dans des secteurs ciblés.

Au chapitre du **commerce illégal de boissons alcooliques et de l'exploitation illégale d'appareils de loteries vidéo**, le budget prévoit des mesures de contrôle et de surveillance additionnelles ainsi qu'une augmentation des pénalités.

Pour enrayer le **travail au noir dans la construction**, on utilisera plus efficacement l'information disponible, les permis de construction par exemple.

Les employés à **pourboires** dans la restauration devront signer une entente avec leur employeur. Un montant minimum de 8 % des ventes attribuées à l'employé fera l'objet de retenues à la source et sera admissible aux divers programmes sociaux. Un mécanisme de crédit d'impôt est prévu pour compenser l'employeur pour de telles charges sociales.

TAXES À LA CONSOMMATION

Le taux actuel de la **TVQ** sera augmenté à 7,5 % à compter du 1^{er} janvier 1998. Pour les comptes de dépenses, les facteurs mathématiques de 7/107 et 4,1 % remplaceront ceux de 6/106 et 3,5 %. Pour les biens meubles, les services et la location d'immeuble, la TVQ sera de 7,5 % si la contrepartie est exigible après le 31 décembre 1997 et n'est pas payée avant le 1^{er} janvier 1998. Dans le cas des ventes d'immeubles et des contrats de construction ou de rénovation, la TVQ sera de 7,5 % si la convention écrite est conclue après le 31 décembre 1997.

Les **restrictions à l'obtention d'un remboursement de la taxe sur les intrants** par les grandes entreprises qui devaient être supprimées à compter du 31 mars 1997 seront maintenues pour une période indéterminée. Une nouvelle mesure sera mise en place afin que les inscrits établissent pour chacun de leurs exercices leur statut fiscal de PME ou de grande entreprise.

À compter du 1^{er} janvier 1998, un **droit d'immatriculation** correspondant à 1 % de la valeur excédant 40 000 \$ s'appliquera aux automobiles de sept années ou moins.

La **taxe sur la cartouche** de 200 cigarettes augmentera de 28 cents à compter du 26 mars 1997. Heureusement, aucune prise d'inventaire ne sera demandée aux vendeurs.

MESURES D'HARMONISATION

Les lois et règlements du Québec seront modifiés pour tenir compte de certaines mesures annoncées lors du dernier budget fédéral, notamment le resserrement des normes en matière de prix de transfert, le report des crédits d'impôt pour frais de scolarité inutilisés, les modifications au régime enregistré d'épargne-études et l'aide fiscale aux handicapés. Par contre, la hausse du plafond du revenu annuel relatif aux dons de bienfaisance n'a pas été retenue, pas plus que le taux d'inclusion réduit du gain en capital relatif à certains dons de titres.

Vous pouvez vous procurer cette analyse sur Internet :
<http://tax.ey.ca/ey>

Antiquaire disparu

La Sûreté du Québec enquête sur la disparition d'un antiquaire fort respecté de Prévost, dans les Laurentides, qui a été vu pour la dernière fois vendredi alors qu'il se rendait en Mauricie pour une rencontre d'affaires.

L'auto de M. Étienne Therrien, 45 ans, a été retrouvée dimanche après-midi dans le stationnement d'un restaurant près de Louiseville.

N'ayant pas de nouvelles de M. Therrien tard vendredi soir, des proches ont contacté des antiquaires de la région de la Mauricie; aucun ne l'avait vu.

L'enquête sur cette mystérieuse disparition a été amorcée par la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord, mais devant la tournure des événements, il a été décidé de confier le dossier aux experts de l'escouade des crimes contre la personne de la SQ.



Étienne Therrien

Dans le but de faire avancer leur enquête, les policiers demandent la collaboration du public. Toute personne pouvant aider les policiers est priée de communiquer avec les enquêteurs au 598-4043, ou avec le superviseur de la SQ au 598-4242, ou encore avec la Régie régionale de police de la Rivière-du-Nord. Toute information sera traitée confidentiellement.

M. Therrien mesure 1,75 m et pèse 82 kg. Il a les cheveux foncés et longs en arrière. Au moment de sa disparition, il portait probablement des vêtements bleus.

Le conducteur de l'ambulance aurait brûlé un feu rouge

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Au moment de sa collision avec un minibus scolaire, qui a blessé les quatre jeunes passagères et la conductrice, le 11 mars, à Laval, une ambulance d'Urgences Santé aurait roulé à 87 km/h après avoir brûlé un feu rouge à 100 km/h.

C'est ce qu'a affirmé hier sur les ondes de CKAC le reporter Christian Richard. Il dit tenir ces informations de deux sources différentes.

Pour sa part, un policier de Laval a déclaré à *La Presse* hier qu'il n'avait pas pris connaissance du rapport d'enquête, mais qu'à son arrivée sur les lieux de l'accident, il s'était dit qu'Urgences Santé n'était pas sortie du bois parce qu'à son avis, l'ambulance roulait à 80 km/h.

Un officier supérieur de la police de Laval soutient n'avoir encore reçu aucun rapport des experts chargés de refaire la scène.

Des spécialistes de l'École polytechnique se sont vu confier la mission de recréer l'accident sur ordinateur. Les résultats vont permettre d'établir avec exactitude comment l'accident s'est produit et la vitesse de l'ambulance.

Quant au contenu de la boîte noire de l'ambulance, il n'a pas été révélé.

À Urgences Santé, un porte-parole a déclaré ne rien savoir sur la vitesse de l'ambulance au moment de l'accident, survenu à l'intersection des boulevards Curé-Labelle et Marc-Aurèle-Fortin.

Le porte-parole Dominique Drouin a aussi mentionné que le chauffeur et son compagnon étaient encore en congé de maladie. Ils ont subi un violent choc lors de l'impact. Tout comme la conductrice du minibus, ils ont quitté l'hôpital après avoir reçu les premiers soins.

Un représentant du bureau du substitut du Procureur général à Laval a pour sa part indiqué à *La Presse* qu'un inspecteur de la police de Laval l'avait contacté quelques jours après l'accident, afin de connaître la nature des accusations qui pourraient être portées contre le conducteur de l'ambulance.

Un avocat qui représenterait le chauffeur a aussi contacté le bureau des procureurs.

Si l'employé d'Urgences Santé est traduit devant les tribunaux, il sera probablement accusé de conduite dangereuse causant des lésions corporelles. Avec les amendements au Code criminel, un conducteur reconnu coupable de cette infraction reçoit généralement une sentence avec sursis. Il perd toutefois son permis de conduire pour une assez longue période.

FRNOST

Montréal
Québec
Ottawa
Gatineau
Sherbrooke
Chicoutimi
Trois-Rivières

H O M M E

Le toit du Biodôme est sécuritaire, dit son directeur

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Contrairement à ce que prétend l'architecte Roger Taillibert, le toit du Biodôme ne risque pas de tomber sur la tête de ses visiteurs et de ses animaux.

C'est du moins ce que jure le directeur du musée, Robert Couvrette, choqué par l'entrevue qu'a accordé à *La Presse* le créateur du Stade olympique.

« Le Biodôme ne présente aucun risque pour les visiteurs et les employés, écrit-il dans un communiqué diffusé hier. Il est tout à fait sécuritaire, bien que des travaux normaux d'entretien soient nécessaires après 23 ans. »

M. Couvrette précise que l'ancien vélodrome est conçu pour supporter des taux d'humidité assez élevés, son architecte ayant d'ailleurs installé des piscines dans un immeuble voisin qui présente les mêmes caractéristiques. La toiture du Biodôme est ainsi dotée d'une membrane d'étanchéité à l'extérieur et d'un pare-vapeur à l'intérieur. En outre, la fameuse forêt tropicale a été aménagée dans une serre, pour que l'humidité ne se propage pas à la voûte. Le taux d'humidité général y serait donc de 30 %, ce qui est comparable à celui d'une habitation.

Malgré le constat des ingénieurs de la Ville, M. Couvrette nie du même coup que l'eau se condense dans la structure de béton, ajoutant qu'un rapport de la firme Axor confirme qu'elle se trouve en bon état.

Il souligne aussi que huit pour cent des touristes qui visitent le Biodôme viennent justement à Montréal afin de pouvoir se promener à travers les quatre écosystèmes du musée. Jusqu'à un million de personnes se baladeraient même annuellement à travers ses couloirs, ce qui en ferait une destination plus courue que le mont Saint-Michel — un incontournable en Bretagne — et que l'arc de triomphe de l'Étoile, l'un des monuments parisiens les plus célèbres.

Quant au déficit affiché par son établissement, M. Couvrette ne s'en formalise guère. Selon lui, les visiteurs du Biodôme financent 50 % de son exploitation. Une performance supérieure à celle de la majorité des musées canadiens.

EN BREF

Accident sur l'autoroute Jean-Lesage

■ Deux voitures ont heurté un camion-remorque qui a glissé et lui-même frappé un autobus vers 21 h, hier, sur l'autoroute 20, près de Saint-Hilaire. Comme l'autobus a versé sur le côté, les pompiers ont dû briser des vitres pour en extirper les passagers. C'est la poudrière, associée à la glace recouvrant la chaussée, qui a provoqué l'accident. Bien que spectaculaire, il n'a néanmoins fait aucun blessé grave.

PRÉ-VENTE jusqu'au 21 avril '97

ORFORD

Hiver 97-98
Billets de saison
à prix exceptionnels

PAIEMENT
EN
8 VERSEMENTS
RÉDUCTION
jusqu'à **25 %**

**EN 97-98
SKIEZ AU
PRIX DE
1987-1988**

**- Économisez
150 \$ + tx**
pour un billet de saison d'adulte

**- Économisez
464 \$ + tx**
pour un billet de saison de famille
de 3 enfants et plus

- Assurance-annulation disponible

COMMANDES PAR TÉLÉPHONE ET CARTES DE CRÉDIT ACCEPTÉES

	OBTENEZ			+OBTENEZ			
	25% de réduction du tarif régulier			21% de réduction du tarif régulier			
	PAYEZ SEULEMENT (taxes en sus)			PAYEZ SEULEMENT (taxes en sus)			
	en 1 seul versement			en 8 versements			
	15 VISITES	20 VISITES	USAGE ILLIMITÉ	15 VISITES	20 VISITES	USAGE ILLIMITÉ	
INDIVIDUEL	Adulte - 7 jours	278	368	449	293	387	473
	Adulte - 5 jours (du lundi au vendredi)			332			350
	Étudiant - 7 jours (14 à 23 ans)	264	347	413	278	365	435
	Enfant - 7 jours (6 à 13 ans) (adulte, 65 à 69 ans)	178	227	269	187	239	284
	Enfant - 7 jours (5 ans et moins) (adulte, 70 ans et plus)	GRATUIT					
FAMILIAL	Premier membre	278	368	449	293	387	473
	Deuxième membre (adulte ou étudiant, 14 à 23 ans)	254	332	395	267	349	416
	Deuxième membre (enfant, 6 à 13 ans)	165	210	251	174	221	264
	3e ou 6e membre (étudiant, 14 à 23 ans)	185	236	280	194	248	295
	3e ou 6e membre (enfant, 6 à 13 ans)	117	149	178	123	157	187
MAXIMUM FAMILLE	N/D	N/D	1393	N/D	N/D	1467	

SPÉCIAL SKI DE PRINTEMPS

Sur présentation de ce coupon dûment rempli, économisez 9 \$ et payez votre billet de ski seulement 19,75 \$ + taxes (prix régulier 28,75 \$ + taxes), valable du 24 mars à la fin de la saison 1996-1997.

NOM : _____ C.P. _____
 ADRESSE : _____
 VILLE : _____

NE S'APPLIQUE PAS ET NE PEUT ÊTRE COMBINÉ À AUCUNE AUTRE PROMOTION.

Vivez la Légende de Tremblant

avec Cité Rock • Détente et La Presse



Venez skier, surfer à Tremblant cet hiver et courez la chance de gagner un des trois forfaits d'été légendaires totalisant une valeur de près de 8 000 \$! Trois couples gagnants s'envoleront en hélicoptère pour un séjour de rêve à Tremblant comprenant hébergement, parties de golf, accès à la remontée, tennis, souper au sommet à La Légende, et plus encore... Pour plus d'informations, écoutez Cité Rock • Détente 107, 3 FM Montréal.



Déposez le coupon de participation ci-dessous, dûment rempli, dans l'une des boîtes de concours à Tremblant. Promotion en collaboration avec KOPTAIR de la Marina Venise à Laval. Règlements du concours disponibles à Cité Rock • Détente. Les facs-similés faits à la main sont acceptés.

Vivez la Légende de Tremblant avec La Presse et Cité Rock • Détente

M. () Mme () Mlle () Prénom _____
 Nom de famille _____
 Adresse _____
 Ville _____ Province _____
 Code Postal _____ Age _____ Tél. maison _____ Tél. bureau _____
 Je skie () surf () les deux () Je skie / surf la semaine () la fin de semaine () les deux ()
 Je skie / surf en famille () couple () seul ()

Les services sociaux et la santé plus près des immigrants

MARIE-FRANCE LÉGER

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre va proposer un plan pour adapter davantage ses services aux besoins des immigrants.

La Régie doit approuver demain soir, en conseil d'administration, une série de mesures prônant un meilleur accès aux services, à la fois sur le plan linguistique et culturel. Ce « plan régional d'accessibilité aux communautés ethnoculturelles 1997-1999 » vise à faciliter les démarches des nouveaux arrivants dans les établissements de santé et à procurer également un plus grand soutien aux personnes âgées et aux déficients intellectuels de diverses origines.

« Nous voulons sensibiliser davantage les établissements aux différences. Ce plan va favoriser une meilleure information aux communautés, par exemple lors des campagnes de vaccination », a dit hier Lauréanne Collin, du service des communications de la Régie.

Il existe, précise Mme Collin, toute une banque d'interprètes à la Régie régionale vers laquelle on pourrait se tourner plus souvent. La Régie demandera aussi aux établissements d'offrir des sessions de formation sur les différences culturelles à ses employés. Des efforts supplémentaires peuvent également être entrepris du côté de la nourriture — les personnes âgées surtout, on le sait, sont très réticentes à changer de menu quand elles ont besoin de soins.

Ce plan régional en faveur des communautés culturelles est maintenant exigé avec la loi 120 sur la santé et les services sociaux. Jusqu'ici, on se contentait d'une politique informelle quand un cas se présentait dans les établissements de santé. On ne prévoit par ailleurs aucun ajout de ressources, puisqu'il s'agit d'un « plan d'adaptation » et non de « développement », souligne Mme Collin.

Ici, toute la famille s'habille
GREENBERG

CENTRE DE LIQUIDATION la
Pomme Rouge

MÉTROPOLITAIN

Tel qu'autorisé par Caron, Bélanger, Ernst & Young Inc., Syndic

FAILLITE

NOUS FERMONS NOS PORTES

TOUT DOIT ÊTRE LIQUIDÉ

Dépêchez-vous pendant qu'il en reste!

Économisez de

10

30%

CENTRE DE LIQUIDATION la
Pomme Rouge
 SEULEMENT*

SUPER RABAIS

50%

* Ces rabais ne sont offerts qu'aux Centres de liquidation La Pomme rouge. Les rabais s'appliquent aux prix originaux.

LE MAGASIN DOIT ÊTRE VIDÉ!

PRIX DE SOLDE OFFERTS SEULEMENT AUX MAGASINS SUIVANTS

- GREENBERG Centre d'Achats Boulevard • Centre Laval • 5630 Rue Henri Bourassa E • MONTRÉAL • Les Galeries Roberval • ST BRUNO
- Centre d'Achats St-Jérôme • ST JEROME • Plaza Rock Forest • ROCK FOREST • Centre CoMM • LACHUTE • Centre D'Achats Vaudreuil • VAUDREUIL
- Promenades Ste-Adèle • STE ADELE • Centre CoMM • EAST ANGUS • Les Galeries d'Acton • ACTON VALE • Centre CoMM • ST JULIE
- LA POMME ROUGE Place Pointe-aux-Trembles • Normandie • MONTREAL • Plaza Ste-Thérèse • STE THERÈSE • 2555 DuTrisac • VAUDREUIL
- 1570 des Cascades • ST HYACINTHE • METROPOLITAIN 7017 St. Hubert St. • MONTREAL

Cartes MasterCard, VISA et Interac acceptées

Toute vente est finale • Aucun échange ou remboursement • Toute la marchandise est sujette à être vendue en lot.

Les rabais s'appliquent aux prix originaux • Prix au détail suggérés par les manufacturiers • ©1997 SRC • Une marque de SRC Inc. utilisée sous licence.

Micro-Bytes

120 704,99 \$	PROCESSEUR INTEL CARTE MAÎTRESSE TYPE PCI 256K BURST CACHE CHIPSET INTEL TRITON 3 (VX) BOÎTIER MINITOUR LECTEUR DE DISQUETTES 3 1/2" CARTE VIDÉO 1M PCI 16 MEGA-OCTETS RAM EDO DISQUE DUR 1.3 GIG EIDE CLAVIER WINGS SOURIS ET TAPIS	166 924,99 \$
133 744,99 \$	PROCESSEUR INTEL CARTE MAÎTRESSE DE TYPE PCI 256K PIPELINE BURST CACHE CHIPSET INTEL TRITON 3 (VX) BOÎTIER MINITOUR LECTEUR 1.44 3 1/2" CARTE VIDÉO 2M EDO VIDEO 800ST 16 MEGA-OCTETS MÉMOIRE EDO DISQUE DUR 2.1 GIG EIDE CLAVIER WINGS SOURIS ET TAPIS CD ROM 8X	MMX 166 1 049,99 \$
150 774,99 \$	PROCESSEUR INTEL CARTE MAÎTRESSE TYPE PCI 256K PIPELINE BURST CACHE CHIPSET INTEL TRITON 3 (VX) BOÎTIER MINITOUR LECTEUR 1.44 3 1/2" CARTE VIDÉO 30 51 VIRGE 4M 16 MEGA-OCTETS MÉMOIRE EDO DISQUE DUR 3.2 GIG EIDE CLAVIER WINGS SOURIS ET TAPIS CD ROM 12X	MMX 200 1 299,99 \$

MMX, CYRIX ET PENTIUM PRO AUSSI DISPONIBLE

PROCESSEURS PENTIUM INTEL P120 145 \$ INTEL P133 185 \$ INTEL P150 215 \$ INTEL P166 365 \$ MMX 166 490 \$ MMX 200 740 \$ CARTE MAÎTRESSE A PARTIR DE 129,99 \$	THRUSTMASTER FORMULA T2 184,99 \$ GRAND PRIX 1 114,99 \$	HAUT-PARLEURS SANS CORDE 59,99 \$
CO ROMS 8X 109,99 \$ 12X 129,99 \$ 16X 164,99 \$	DISQUES CD VIERGE 10,99 \$	SCANNER COULEUR À MAIN LOGITECH 129,99 \$
LE COÛT DE LA MÉMOIRE EST EN HAUSSE. MICRO-BYTES VOUS OFFRIRA TOUJOURS DES PRIX COMPÉTITIFS.	FAX MODEM 33.6 INTERNE 99,99 \$ EXTERNE 139,99 \$ INTERNE VOIX 114,99 \$	SIMMVERTERS UTILISE LA MÉMOIRE 30 PIN DANS LES CARTES MAÎTRESSES 72 PIN 9,99 \$
	SCREAMER 2 32,99 \$ SONIC & KNUCKLES KNND 44,99 \$ ROBOTRON X 55,99 \$ AIR WARRIOR 2 53,99 \$	

LES PRIX SONT SUIVET À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS. WEB: www.microbytes.com E-MAIL: info@microbytes.com LA VENTE SE TERMINE LE 14 AVRIL 1997 PAYEZ COMPTANT OU PAR INTERAC SEULEMENT.

PÂQUES à Québec

Tout un programme d'activités gratuites à deux pas du Loews Le Concorde:

- Chasse aux oeufs de Pâques chez les commerçants du Vieux-Québec
- Messe de Pâques à la Basilique-Cathédrale Notre-Dame-de-Québec avec la chorale de la Maîtrise de Québec
- Chasse aux papillons sur les Plaines d'Abraham
- Parade des chapeaux fous dans les rues du Vieux-Québec suivie de la grande fête foraine à Place de l'Hôtel de Ville.

Réervations: 1 800 463-5256
 Demandez votre dépliant des Fêtes de Pâques à Québec
 *par nuit en occupation simple ou double, plus taxes.
 Gratuit pour les enfants de moins de 18 ans partageant la chambre des parents.

LEOES
 LE CONCORDE
 L'Hôtel sur la Grande Allée
 1225, Place Montcalm, Québec G1R 4W6

Un proche des Hells battu en prison

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un sympathisant des Hells Angels, Jacques Senez, a été battu lundi soir après que l'alarme eût été déclenchée au centre de détention de Rivière-des-Prairies à cause d'un détenu qui a mis le feu dans sa cellule en se faisant chauffer de l'eau pour une tasse de café.

Le directeur du nouveau centre de détention, André Simard, a déclaré hier que ce pensionnaire avait allumé du papier placé sous un contenant dans le but de se faire du café. La chaleur a d'abord déclenché l'alerte dans le secteur de cette cellule, puis le système d'urgence qui ouvre toutes les portes des cellules et les clôtures intérieures.

Une quarantaine de détenus ont ainsi été touchés et plusieurs en ont

profité pour se rendre dans la grande enceinte. Pour ne pas avoir de problèmes, plusieurs ont décidé de retourner bien calmement dans leur cellule.

« Tout s'est déroulé dans l'ordre, à l'exception de la bagarre qui a été rapidement maîtrisée », a expliqué M. Simard.

Dans cet établissement, qui remplace le vétuste centre de détention de Parthenais, il y a plusieurs sympathisants des Hells Angels et des Rock Machine, deux groupes de motards ennemis. Il serait impossible de déterminer si le feu a été provoqué volontairement afin de favoriser une confrontation entre les deux bandes. Ces dernières sont gardées dans des ailes différentes, mais à la suite du déclenchement de l'alarme, des proches des deux

clans se sont retrouvés au même endroit.

Les gardiens se sont munis de casques et de boucliers et sont intervenus rapidement. Deux d'entre eux ont vu Jacques Senez roué de coups par deux codétenus, vers 23 h 30.

Pendant ce temps, la Sûreté du Québec dépêchait plusieurs de ses membres de l'unité d'urgence à l'intérieur des murs, et des patrouilleurs du SPCUM s'occupaient de surveiller l'extérieur de la prison où 388 hommes étaient détenus au moment de l'incident.

Après avoir reçu deux points de suture à une lèvre à l'hôpital Santa Cabrini, Senez a été reconduit dans sa cellule. Il a refusé toute collaboration, mais les gardiens ont vu qui l'avait agressé.



Redonnez vie à votre argenterie

Redonnez à votre argenterie son éclat d'antan avec un replacage chez Birks. Faites-le maintenant et épargnez 25 %. Cette offre se termine le dimanche 6 avril.

BIRKS
JOAILLIERS DEPUIS 1879

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO

Jean-Luc Mongrain mis à l'amende

YVES BOISVERT

L'animateur Jean-Luc Mongrain vient d'être condamné à 650 \$ d'amende pour avoir identifié une adolescente protégée par la Loi sur la protection de la jeunesse.

M. Mongrain avait présenté le 21 septembre 1994 un reportage sur la mendicité, à TVA. Il avait interviewé, à visage découvert, une adolescente de 16 ans dont il donnait le prénom.

L'adolescente était en fugue d'une famille d'accueil où elle devait demeurer jusqu'à sa majorité. Elle était donc sous le coup d'une ordonnance de la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec.

M. Mongrain a été accusé d'avoir violé la loi en permettant l'identification de la jeune délinquante. Mais l'an dernier, le juge Jean Parent, de la Cour du Québec, a acquitté M. Mongrain en donnant une interprétation littérale de la loi.

La loi stipule en effet qu'il est interdit aux médias d'identifier un mineur « partie à une instance judiciaire ». Comme l'adolescente, au moment du reportage, n'était partie à aucune instance, l'animateur a été acquitté.

Le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, vient de casser cette décision. L'esprit de la loi est clairement de protéger l'anonymat des mineurs qui ont des démêlés avec la justice pour « éviter les effets néfastes que peut créer l'expérience du système judiciaire ». Même si l'instance est terminée, ses effets demeurent.

Dans tous les cas, il faut la permission du tribunal pour identifier un mineur. Il importe peu que M. Mongrain ait été de bonne foi et ait tourné son reportage pour des motifs fort louables. Il lui fallait brouiller le visage de la jeune femme ou du moins préserver son anonymat.

Vendredi, le juge Paul a condamné l'animateur à verser une amende de 650 \$ pour cette infraction.

EN BREF

Des bars dangereux

La Régie des alcools, des courses et des jeux vient de révoquer les permis du Bar l'Énergie, situé à 4558, Notre-Dame Est, à Montréal, et ceux du Monte-Carlo café expresso & Bar, situé au 1040, Notre-Dame, à Lachine. Ces établissements ont été la cible au cours des dernières semaines d'attentats à la bombe. L'une a explosé à proximité du Monte-Carlo et l'autre a été désamorcée par les policiers près du Bar l'Énergie. La Régie justifie son intervention en invoquant que ces événements lui laissent croire que ces débits d'alcool représentaient un danger pour la vie et la sécurité du public. En plus de révoquer les quatre permis en cause, la Régie ordonne la tenue d'une enquête advenant toute nouvelle demande d'exploiter un débit d'alcool à ces deux endroits.

Saisie de mari

Dans le cadre d'une perquisition effectuée dans la soirée de lundi au 200, chemin Saint-Emmanuel, à Côteau-du-Lac, des policiers de la GRC ont saisi environ 1000 plants de marijuana en pleine croissance, en plus d'avoir mis sous arrêt deux hommes et une femme. Agnès Aurora, 21 ans, Kevin Dawson, 28 ans, et Steven Gallo, 35 ans, ont comparu hier au palais de justice de Valleyfield avant de reprendre leur liberté. La mari saisie a une valeur marchande de 75 000 dollars et l'équipement nécessaire à sa culture est évalué à 30 000 dollars.

ANGLAIS
COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION
Petits groupes : 3 à 7 personnes; admission continue
1 à 5 fois par semaine, matin, après-midi, soir, samedi
200 \$ /30 h, 370 \$ /60 h, tout compris, déductible d'impôt
Aussi : cours particuliers, formation en entreprise

Converlang
école de langues postmoderne
accréditée par la SQDM

5268, av. du Parc • 278-5309

loto-québec résultats

PANCO Tirage du 97-03-25
2 3 4 6 7
9 19 20 24 32
38 45 51 52 53
54 55 57 67 69

Québécois Tirage du 97-03-25
3 4
980 8483

Extra Tirage du 97-03-25
NUMÉRO: 529185

T V A. LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

FLOWING LINES



Boucles d'oreilles collection "FLOWING LINES" or 18ct. et acier avec gemmes précieuses

KAUFMANN
de SUISSE
2195 CRESCENT, (514) 848-0595
A Palm Beach, FL, 210 Worth Ave.

4x40



Nous vous présentons le tout nouveau Jeep Cherokee Sport 1997.

Avec plus de 40 améliorations tant au niveau du design que du groupe motopropulseur, de la suspension et de l'habitacle, le 4 X 4 original vient encore de gagner en originalité.

LE TOUT NOUVEAU JEEP CHEROKEE SPORT 1997.

- L'ensemble 26E + GAL comprend :
- Deux sacs gonflables
 - Moteur 4.0 litres de 190 chevaux
 - Transmission automatique à 4 rapports
 - Command-Trac mode temporaire à 4 roues motrices
 - Nouveau bloc de commande plein plancher
 - Nouveaux rétroviseurs extérieurs chauffants élargis (optionnels)
 - Radio-cassette AM/FM stéréo
 - Nouveaux boudriers avant à hauteur réglable
 - Nouveau tableau de bord et nouveau volant
 - Climatiseur et glaces teintées foncées
 - Isolation sonore améliorée
 - Nouvelle grille et nouveaux phares
 - Nouveau hayon tout acier
 - Nouveau réservoir d'essence en plastique

254\$* Une telle offre est à ne pas manquer!

par mois. Terme de 30 mois. Versement initial de 3950\$. Transport inclus.

Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle.



SEUL UN JEEP EST UN JEEP.

*Remise du fabricant incluse. Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois. Immobilisation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Credit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'accident de kilométrage après 50 000 km au taux de 9¢ le km. Offre d'une durée limitée. Chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et avoir à commander.

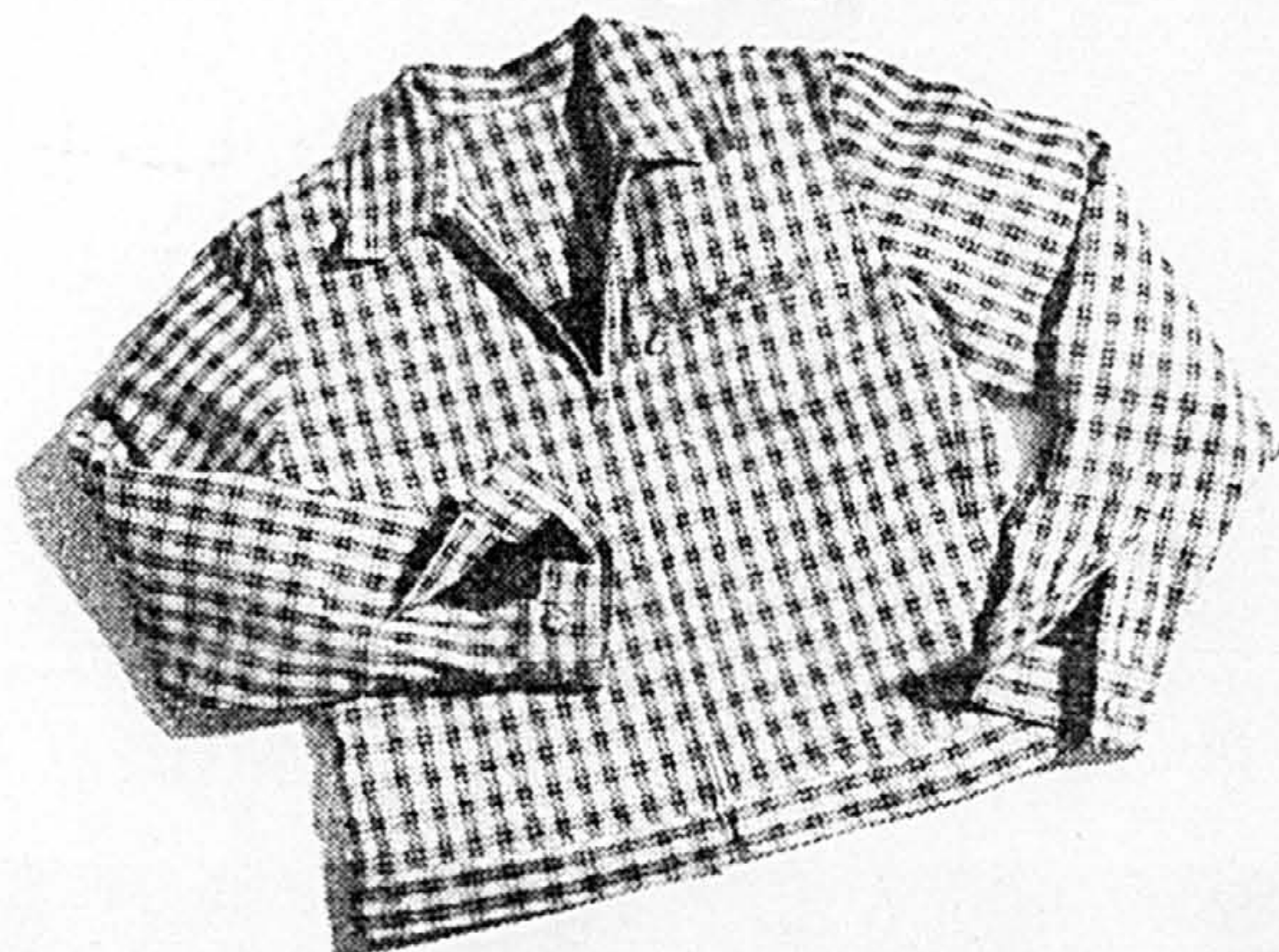
Le printemps Eaton

20% de rabais* sur toute la collection Casual Connection et sur une sélection de marchandise Attitude seulement chez Eaton.

Veste à carreaux Casual Connection - Prix courant 69⁹⁹\$**

En vente

55\$



Saharienne Casual Connection - Prix courant 59⁹⁹\$**

En vente

47⁹⁹\$



T-shirts à encolure en V Casual Connection - Prix courant 24⁹⁹\$**

En vente

19⁹⁹\$

Tons unis
Prix courant 19⁹⁹\$**
En vente à 15⁹⁹\$



Sandales en cuir à double bande Casual Connection - Prix courant 55\$

En vente

44\$

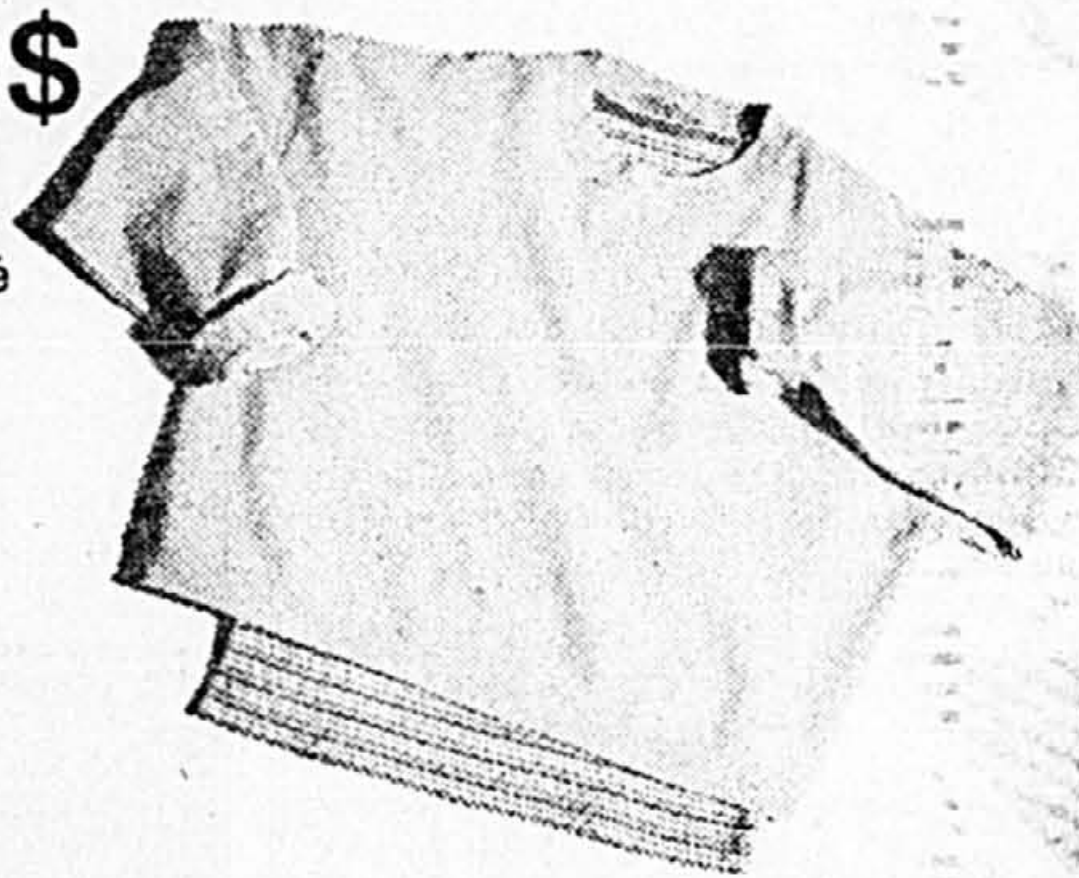


Tenues décontractées Casual Connection - Haut ras du cou en coton molletonné - Prix courant 34⁹⁹\$**

En vente

27⁹⁹\$

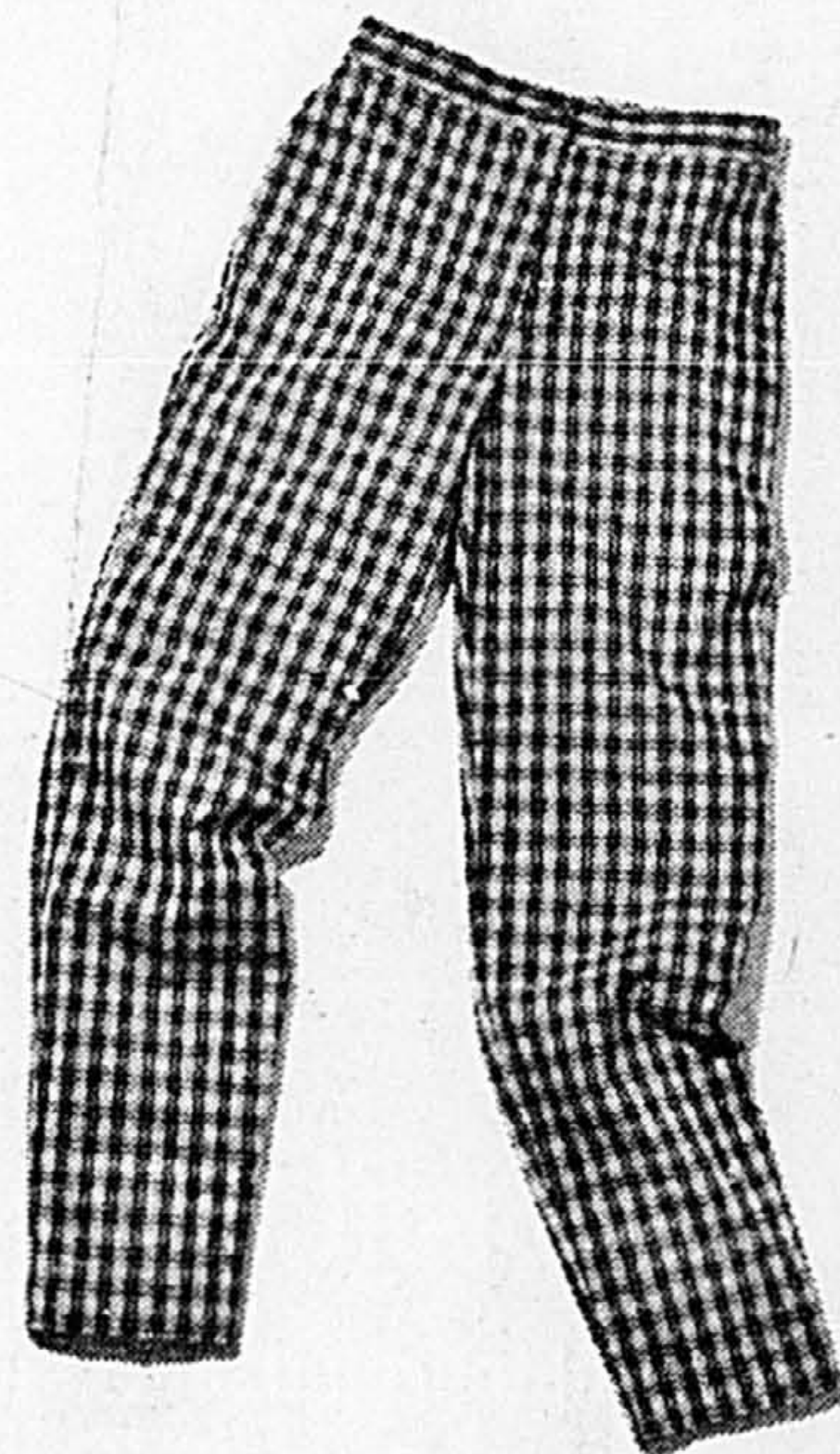
Haut ras du cou rayé (non représenté)
Prix courant 24⁹⁹\$**
En vente à 23⁹⁹\$



Pantalon à carreaux extensible Casual Connection
Prix courant 59⁹⁹\$**

En vente

47⁹⁹\$



Short en coton molletonné
Prix courant 29⁹⁹\$**

En vente

23⁹⁹\$



Veste en coton molletonné Casual Connection
Prix courant 49⁹⁹\$**

En vente

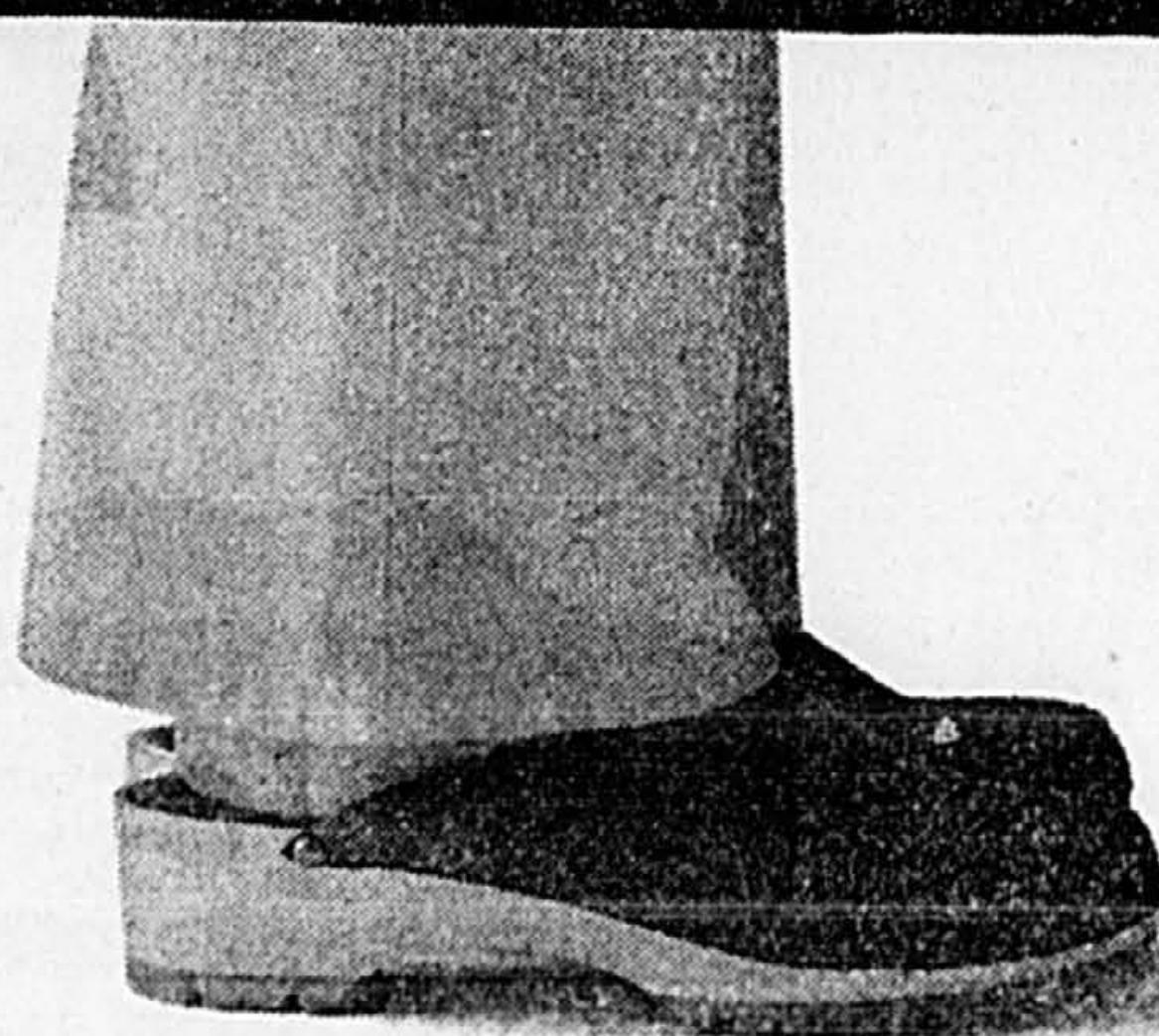
39⁹⁹\$



Robe genre militaire Attitude
Prix courant 59⁹⁹\$**

En vente

47⁹⁹\$



Le juge Therrien se sentait « légitimé » de cacher sa condamnation de 1971

YVES BOISVERT

Si Richard Therrien a décidé de cacher sa condamnation de 1971 au comité de sélection des juges l'été dernier, c'est que depuis quelques mois, il en était venu à la conclusion que son pardon de 1987 lui permettait de le faire.

« C'était clair dans mon esprit que je pouvais dire non (lorsqu'on lui a demandé s'il avait eu des démêlés avec la justice) ; mais ce serait malhonnête de dire que c'était clair (l'effet de la loi), que j'étais tout à fait à l'aise. J'avais comme une inquiétude », a-t-il confié hier au comité d'enquête du Conseil de la magistrature du Québec, qui examine sa conduite à la demande du ministre de la Justice Paul Bégin.

« Peut-être me suis-je trompé ; vous en déciderez », a-t-il dit aux cinq membres du comité.

Richard Therrien, 47 ans, avait pourtant fait plein étalage de ses antécédents lors de deux comités

de sélection des juges, en 1989 et 1993. Sa candidature n'avait pas été retenue et il se sentait victime d'une injustice, d'autant plus qu'il ne s'est jamais senti criminel et a été mêlé un peu malgré lui à la crise d'Octobre.

L'été dernier, quand il a nié avoir eu des démêlés judiciaires, il s'est dit : « Si le comité ne connaît pas mes antécédents, on me jugera à ma valeur intrinsèque, à mon aptitude à être juge. L'autre étape (la nomination par le gouvernement) est politique ; ce sera peut-être l'occasion d'un débat. »

Pour M. Therrien, il ne faisait aucun doute que « l'autre palier », politique, allait détenir toutes les informations sur sa condamnation. On a vu qu'à cause d'une erreur de la Sûreté du Québec, ça n'a pas été le cas. Si bien que M. Therrien a été nommé par le Conseil des ministres le 18 septembre 1996. Il a prêté serment le 18 octobre, a siégé le 21 octobre... jusqu'au 5 novembre, quand la juge en chef de la Cour du Québec, Huguette St-Louis, l'informe du « problème » : le ministre vient d'apprendre qu'il a une tâche à son dossier.

M. Therrien croyait avoir été nommé en toute connaissance de

cause. « Je croyais que le ministre avait décidé de donner plein effet au pardon. Qui mieux qu'un ministre de la Justice pour faire cela ? »

Le juge a dit au comité qu'à l'automne de 1970, il demeurait avec sa soeur Colette dans un appartement du quartier Côte-des-Neiges. Colette Therrien était la « blonde » de Jacques Rose, un des assassins du ministre Pierre Laporte. Quand Jacques Rose, avec son frère Paul, Francis Simard et Bernard Lortie étaient en cavale, après avoir revendiqué le meurtre, ils sont allés se réfugier chez Colette pendant deux ou trois semaines. Richard n'y a dormi que deux nuits pendant ce temps (il commençait à y avoir beaucoup de monde, et il avait peur). Oui, il a acheté des matériaux de construction pour aider à fabriquer une cache, mais voilà toute sa participation, en plus d'avoir posté trois lettres de Jacques Rose.

« Je n'ai jamais été un sympathisant du FLQ et n'ai jamais cautionné de gestes criminels », a-t-il dit. Il a été arrêté le 6 novembre 1970, est demeuré détenu jusqu'au 14 avril 1971, date à laquelle il a été condamné à un an de prison par le juge Antonio Lamer pour avoir

aidé des personnes dans une association illégale et transmis des messages pour eux — et non pour complicité après le fait de meurtre et d'enlèvement, comme certains l'on dit.

« Je n'ai pas honte d'avoir été sur le banc, a-t-il dit. Je n'ai jamais eu l'habitude de m'imposer », a-t-il ajouté, sous-entendant qu'il acceptera de tirer sa révérence si le comité le juge à propos. Il n'a pas l'intention de se battre pour être le « pardonné de service », et estime qu'il a agi correctement. Il croit qu'il n'a pas commis de « mensonge », même si, en remontant jusqu'à « la morale de Dieu », on pourrait trouver matière à redire, concède-t-il.

L'avocat du ministre, M^e Robert Mongeon, a fait admettre au juge Therrien que nulle part dans les brochures officielles ne dit-on qu'il est permis de cacher ses antécédents après l'obtention d'un pardon ; on peut par contre expliquer qu'après enquête, la Commission nationale des libérations conditionnelles a jugé bon d'émettre un tel pardon. M. Therrien maintient que l'esprit de la loi l'y autoriserait.

Les avocats plaideront aujourd'hui et le comité rendra une décision d'ici quelques semaines.



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

Alerte aux noix

Les gens allergiques aux noix devraient s'abstenir de consommer de la pâte de pistou Old Genoa de la compagnie Bertozzi offert dans des contenants de verre de 190 ml.

Ce produit peut contenir des noix alors que l'étiquette française n'en fait pas mention, a indiqué hier la direction générale de la production et de l'inspection des aliments au ministère fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. L'étiquette anglaise indique elle que le produit contient des noix.

Ce produit est vendu au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

EN PREMIÈRE À MONTRÉAL
VENTE UNIQUE SANS PAREIL

LOCATION *Personnalisez*
MAZDA **207\$*** / MOIS

PROTÉGÉ LX
97

2484588-M

EN PRIME
 ENTRETIEN 24 MOIS**
 SANS FRAIS
 GARANTIE À 100 %
0 \$**

- moteur 1,8 122 ch
- 2 coussins de sécurité
- vitres électriques
- portes électriques
- régulateur de vitesse
- miroirs électriques
- am/fm cassette
- pneus 14 pouces
- enjoliveurs de roues
- sièges arrière 60/40
- barres de protection latérales
- moulures de portes
- 4 freins à disques
- barre stabilisatrice et plus...

MAZDA
 EMPORTE-MOI

conditions
 *location 24 mois. 1 500 \$ comptant. initial ou échange équivalent. transport, préparation, taxes et immatriculation en sus. valeur résiduelle garantie. 40 000 km inclus. Kilomètre en sus 0.08 \$.
 **Sauf usure normale.

AMO 4815, Buchan 737-7373
 Une rue au nord de Jean-Talon (coin Victoria)

La lutte contre la faim au menu
 DES MEILLEURS RESTAURANTS DE MONTRÉAL

Le 16 avril, vous aussi pouvez aider...

Taste of the Nation

Des milliers de restaurants partout en Amérique du Nord participent chaque année à la soirée de levée de fonds de la Table du partage de Shore Our Strength. Ensemble, ils amassent des millions de dollars pour des organismes de lutte contre la faim.

Rejoignez-vous au 4^e gala annuel de la Table du partage à Montréal. Un menu dégustation composé par plus de 60 grands chefs de Montréal sera servi par des vedettes « sous-chefs d'une soirée » !

Mercredi 16 avril • 18 h 30
 Au grand salon de l'Hôtel Reine-Elizabeth

100% des bénéfices iront à ceux qui souffrent de la faim
 incluant Dans La Rue, Fondation aide et partage et Oxfam Québec

Billets 75 \$ pp • Détails : 392-4404

Vous pourriez gagner un séjour pour deux au centre de villégiature Superclub Grand Lido Negril en Jamaïque!

Calphalon • Le Brin • Le Prunier • SuperClub • Oxfam Québec • Evian

Vous y pourriez gagner un séjour pour deux au centre de villégiature Superclub Grand Lido Negril en Jamaïque!

DIRECTEMENT DE L'ENTREPÔT
 (situé à l'arrière du magasin OBERSON)

LA GROSSE VENTE DE PATINS À ROUES ALIGNÉES

ROCES® Modèle BARCELONA ABEC 5

169,95 \$

OXYGEN Modèle KR 01

199,95 \$

129,95 \$

Modèle XE 5.1

Patins de marque **ROLLERBLADE®**

Modèle GL

La technologie du frein mécanique

179,95 \$

PATINS DE RAMPE ROCES®

Modèle LOW RIDER à lame aluminium et « GRIND PLATE » **249,95 \$**

Bladerunner de Rollerblade

Modèle 500 (junior) **59,95 \$**

Modèle 2500 (adulte) **79,95 \$**

OBERSON

OUVERT VENDREDI SAINT ET LUNDI DE PÂQUES

Une seule adresse au **1355, DES LAURENTIDES, LAVAL**

Lun., mar., merc. 10h à 18h • Jeu. et vend. 10h à 21h • Sam. 9h à 17h • Dim. 12h à 17h



À la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), nous mettons tout en oeuvre pour que les employés admissibles aux mesures temporaires de retraite hâtive et de départ assisté aient en main toute l'information dont ils ont besoin pour prendre une décision éclairée en matière de retraite.

DES MILLIERS DE DÉPARTS À LA RETRAITE, ÇA SE PRÉPARE !

**MESSAGE
IMPORTANT
DE LA CARRA
AUX EMPLOYÉS
SYNDICABLES DES
SECTEURS PUBLIC
ET PARAPUBLIC**

• **Dès le début d'avril**, nous rencontrerons les employés des secteurs public et parapublic ainsi que les associations syndicales afin qu'ils puissent aider leurs employés ou leurs membres et les renseigner sur les modalités d'application des mesures.

• **Dès le début d'avril**, nous ferons parvenir **directement** à toutes les personnes admissibles un bulletin leur expliquant clairement la teneur des mesures et la façon de procéder pour s'en prévaloir. Nous leur transmettrons également un état de leur participation à leur régime de retraite.

• **À compter du 14 avril**, nous rencontrerons les personnes admissibles dans le cadre d'une tournée d'information générale que nous tiendrons **dans toutes les régions du Québec**. Les détails de cette tournée seront communiqués **directement** aux personnes admissibles.

Vous croyez être admissible à ces mesures et vous vous posez des questions ? Soyez patient, vous recevrez bientôt toute l'information pertinente **directement**.

Québec

EN BREF

Les Hells Angels écrivent à La Presse

■ Dans une lettre reçue à La Presse hier, le club de motards Hells Angels nie catégoriquement avoir participé à l'explosion qui a coûté la vie au jeune Daniel Desrochers ainsi qu'à Marc Dubé il y a plus d'un an. Les Hells affirment être victimes d'une opération de salissage et déplorent que les médias fassent écho aux propos des policiers, qu'ils qualifient de « ragots ». Ils invitent aussi la police à accuser formellement celui qui aurait participé à l'attentat, pour lui permettre d'établir son innocence plutôt que d'être soumis à un « lynchage médiatique ». Les Hells terminent leur missive en exprimant leur compassion aux proches de Daniel Desrochers et de Marc Dubé.

Administrateur coupable

■ Rhéal Paquin, un administrateur montréalais, a plaidé coupable en décembre dernier à des accusations portées contre lui par le ministère du Revenu du Québec. M. Paquin était accusé d'avoir omis d'inclure dans le calcul de son revenu, pour les années d'imposition 1990-1991, des montants dont le total s'élève à 24 909 \$ et pour les années d'imposition 1993-1994, des montants dont le total s'élève à 58 627 \$. Ces montants ont été appropriés à même les fonds de la société Construction Jardins Papineau, représentant des impôts additionnels de 6523 \$ et 14 264 \$ pour ces années d'imposition. M. Paquin s'est vu imposer des amendes de 8 354 \$ et 18 830 \$. Le ministère du Revenu du Québec procède à d'autres enquêtes sur des dossiers similaires afin de freiner une telle attitude chez d'autres contribuables peu scrupuleux.

Volte-face à Verdun

■ La municipalité de Verdun a avisé hier la section locale 302 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) de son intention de ne pas renouveler au-delà du 31 mars l'entente cadre prévoyant les balises devant mener à la conclusion d'une convention collective avec ses cols bleus. Cette entente, intervenue dans un premier temps le 26 mars 1996, avait été prolongée au 31 mars prochain avec l'accord mutuel des parties. « Le geste de Verdun nous étonne d'autant plus que cette entente visait nommément à assurer une stabilité des relations de travail et à créer un climat favorable à des discussions de bonne foi. Est-ce à dire que Verdun ne veut plus d'un tel climat et fourbirait ses armes dans le cadre d'une approche de confrontation », se demande Maurice Roland, président des cols bleus. « Nous sommes sans convention collective depuis décembre 1996 et nous estimons que les discussions dans le cadre de l'entente cadre pouvaient permettre aux parties d'en arriver à un règlement satisfaisant. Mais devant la volte-face surprenante de la municipalité, nous n'aurons d'autre choix que de revoir notre stratégie et toutes les options sont désormais ouvertes », a conclu le leader syndical.

Sauver Boscoville

■ Dans la réorganisation des services sociaux offerts aux jeunes en difficulté, il faut absolument sauver Boscoville ! Tel est le cri d'alarme que lance la CEQ, après avoir appris que, pour répondre à des impératifs financiers, un plan d'action prévoyant la fermeture de l'établissement était soumis hier soir au conseil d'administration des Centres jeunesse de Montréal. Le Centre jeunesse Boscoville, situé au 10 950, boulevard Perras, à Montréal, existe depuis 1954. Il accueille présentement 80 jeunes garçons de 14 à 18 ans qui connaissent des difficultés majeures (troubles de la personnalité, comportement inadéquat, délinquance, etc.). Ces jeunes y reçoivent des services d'hébergement, d'enseignement et de rééducation dans un milieu ouvert qui favorise leur réinsertion dans leur milieu naturel. Leur séjour est généralement d'une durée de 8 à 12 mois. Quelque 50 personnes, essentiellement des psycho-éducateurs, y travaillent.

Chasse aux nids-de-poule

■ Le Service des travaux publics de la Ville de Montréal vient d'entreprendre la saison de la chasse aux nids-de-poule en déployant tous les effectifs et toutes les ressources nécessaires pour que la situation ne devienne pas problématique. La consigne a été transmise partout pour distribuer les employés et les équipements affectés au dépistage et au remplissage des nids-de-poule. Ainsi hier, près de 100 employés du Service des travaux publics ont utilisé plus de 70 tonnes d'asphalte pour remplir les nids-de-poule. Au fur et à mesure que l'opération se poursuivra, près de 150 personnes seront mobilisées à temps plein pour exécuter ces travaux et près de 100 tonnes d'asphalte par jour seront compactées dans les trous à boucher. Budget : 4,5 millions.

BUREAU EN GROS
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

DES MEUBLES À P'TITS PRIX !



EXCLUSIF
ACHAT
EXCLUSIF

CUIR

FABRIQUÉ AU CANADA



GLOBAL

FAUTEUIL EN CUIR

- Tension de l'inclinaison réglable
- Hauteur à réglage manuel

32051

1399\$

NOUVEAU!

POSTE DE TRAVAIL DE COIN

- Dessus de 7/8 po au fini stratifié
- Tablette pour clavier de 29 3/4 po de large
- Range-DC dans l'étagère
- Fini vert et érable ou chêne blanchi

36889/36890/36891/36892/36893/36895

Tiroir pour dossiers optionnel...36896/32843...705

FABRIQUÉ AU CANADA

2999\$

FABRIQUÉ AU CANADA

MYLEX
POSTE DE TRAVAIL
AVEC ÉTAGÈRE

- Tiroir pour clavier, tiroirs pour crayons et dossiers; étagère avec porte et tablettes
- Facile à assembler
- Fini chêne noir/gris granité ou fini chêne blanchi

34112/28415

2999\$

FABRIQUÉ AU CANADA

MYLEX
BIBLIOTHÈQUES

- 36 po lar. x 12 po prof.
- Fini ton chêne ou chêne noir

48 po haut

5999\$

72 po haut

7999\$

25811/25812/27536/27538

FABRIQUÉ AU CANADA

STAR
POSTE DE TRAVAIL DE COIN

- Avec tiroir pour clavier, étagère, compartiment pour ordinateur et moulures en T robustes
- Facile à assembler
- Fini noir en mélamine résistant aux égratignures/dessus gris granité

32597/32598/32599

5399\$

► BROSSARD 6555, boul. Taschereau

► LASALLE 7214, avenue Newman

► MONTRÉAL 301, St-Antoine ouest (à l'angle de Bleury)

► ST-LAURENT 3660, boul. Côte-Vertu

► DORVAL 3165, boul. des Sources

► LAVAL 1600, boul. Le Corbusier 3055, boul. Le Carrefour (carrefour Laval)

► POINTE-CLAIRE 365, boul. Brunswick (derrière Fairview)

► ST-LÉONARD 6800, rue Jean-Talon est 4625, rue Jean-Talon est

► GREENFIELD PARK 3344, boul. Taschereau

► MARCHÉ-CENTRAL 1035, rue du Marché-Central

► ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 1000, boul. du Séminaire

HEURES D'OUVERTURE:
LUN. À VEN. 9h à 21h
SAMEDI 9h à 17h
DIMANCHE 11h à 17h



Bureau en gros est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux

SITE WEB

http://www.bureauengros.com

ENTREPRISE ET ENTREPRISE PLUS sont des marques de commerce de Bureau en gros limitée.

BUREAU EN GROS® Bureau en gros limitée 4625, rue Jean-Talon est

ACHAT MINIMUM DE 50 \$ - RÉGION DU MAGASIN SEULEMENT

LIVRAISON GRATUITE LE LENDEMAIN

POUR COMMANDER Téléphone 1-800-668-8888 Télécopieur 1-800-987-2260

Fonds spécial pour attirer les immigrants dans les régions

FRANÇOIS BERGER

Un organisme consultatif du gouvernement québécois propose la création d'un fonds spécial qui servirait à attirer et à retenir les immigrants dans les régions autres que celle de Montréal.

Le Conseil des relations interculturelles a recommandé hier au ministre responsable de l'Immigration, André Boisclair, de mettre sur pied le *Fonds d'appui à l'immigration en région* (FAIR), dont le financement ne grèverait pas davantage les fonds publics puisqu'il proviendrait des « budgets régionaux » déjà existants dans les ministères.

Le Conseil ne quantifie cependant pas l'éventuel budget de ce nouveau fonds de développement.

Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec tente d'amener les immigrants en région, mais ces derniers préfèrent massivement (près de neuf fois sur dix) s'établir à Montréal, où ils retrouvent généralement leurs compatriotes émigrés.

Une région comme la Gaspésie n'a reçu que 38 immigrants parmi les 198 000 arrivés au Québec entre 1991 et 1995, l'Abitibi n'en a accueilli que 186, et le Bas-Saint-Laurent, 203. La ville de Québec a réussi à attirer près de 7000 immigrants de 1991 à 1995, mais elle n'en a retenu que la moitié.

Le nouveau fonds, financé à même les budgets déjà existants au ministère de l'Immigration et dans les autres ministères, devrait tenir compte des priorités régionales telles que définies par les conseils régionaux de développement, selon le Conseil des relations interculturelles (CRI).

Se prononcer

Il s'agit de « décentraliser » les prises de décision et aussi de permettre aux régions de « se prononcer », y compris sur le nombre d'immigrants désirés chaque année, dit le document présenté hier à Québec par le CRI.

L'organisme, qui a déjà proposé il y deux semaines de créer une cérémonie de « citoyenneté québécoise » pour les immigrants, suggère également la mise en place d'un « plan de promotion des régions à l'étranger ».

Une telle campagne de promotion des régions devrait aussi être menée auprès des immigrants déjà établis à Montréal, dit le CRI.

Sa proposition a suscité la méfiance de groupes montréalais qui craignent la réduction des budgets gouvernementaux consacrés à la métropole.

Le CRI signale que les régions reçoivent très peu d'immigrants capables d'investir ou qui occupent des emplois fortement qualifiés ou professionnels.

En fait, les régions périphériques connaissent leur plus grand succès auprès des réfugiés, dont 43 % ne s'établissent pas, du moins au début, à Montréal, parce que le gouvernement les incite à agir ainsi au moment où il les accepte comme immigrants.

Une région comme la Gaspésie n'a reçu que 38 immigrants parmi les 198 000 arrivés au Québec entre 1991 et 1995.

Les paroisses invitées à se moderniser

MARTHA GAGNON

Le nouvel évêque du diocèse de Saint-Jean-Longueuil, Mgr Jacques Berthelet, a lancé hier une vaste opération de réflexion pour inciter ses 93 paroisses à se renouveler, à se moderniser et à se regrouper pour mieux répondre aux besoins de la population.

« Nous voulons entrer dans le troisième millénaire avec des communautés chrétiennes vivantes, a-t-il expliqué. J'attache la plus grande importance à cette opération et j'espère que les jeunes y seront étroitement associés dans chacune des régions. »

Un document de réflexion a été soumis aux paroisses qui doivent entreprendre des discussions pour redéfinir leur mission en tenant compte des réalités nouvelles. « Les paroisses ont pris du retard, dit l'abbé Clément Farley qui a participé à la rédaction du document. Plusieurs ne se sont pas adaptées à l'urbanisation. La paroisse n'est plus le principal lieu d'appartenance. Il existe aussi un écart important entre la mission de la paroisse et les attentes des citoyens. Il faut trouver le moyen de se rapprocher de la population et surtout des jeunes. »

L'abbé Farley estime qu'il faut créer plusieurs groupes d'échange dans la paroisse selon les intérêts de chacun. « On doit viser des clientèles spécifiques. »

L'opération de réflexion vise aussi la mise en commun de services et le regroupement de paroisses pour rationaliser les dépenses, attirer plus de fidèles et mieux répartir les ressources.

Mgr Berthelet ne veut rien imposer aux paroisses. Il compte sur elles pour faire des propositions et prendre des initiatives. Il ne veut pas non plus presser les gens et accorde un délai de trois ans aux paroisses pour mener leur opération de réflexion jusqu'au bout.

EN BREF

Incendie à Longueuil

■ Tous les clients du restaurant Le Relais Terrapin ont laissé leur repas en plan vers 17 h 45 hier, le feu ayant pris naissance dans une corniche de ce vieil immeuble situé au 295, rue Saint-Charles, à Longueuil. Comme les flammes se sont rapidement propagées et qu'elles ont causé des dommages très importants, l'établissement bien connu ne rouvrira pas de sitôt. Les pompiers ont mis trois longues heures à maîtriser l'incendie, qui n'a cependant fait aucun blessé.

Vidéopokers saisis

■ Les policiers ont saisi 25 vidéopokers et arrêté un homme hier, après avoir fouillé un entrepôt du chemin Delmeade, à Mont-Royal. Ils ont aussi confisqué les livres comptables, la liste des clients du « commerce » ainsi que certaines composantes électroniques. C'est un agent double qui a mené la police aux bandits en achetant lui-même un des appareils au prix de 700 \$. Ses collègues ont ensuite obtenu un mandat de perquisition. La valeur du matériel saisi s'élève à quelque 18 000 \$.

10^e ANNIVERSAIRE passionnant



VOUS NE RÊVEZ PAS! POUR CÉLÉBRER LEUR 10^e ANNIVERSAIRE, LES CONCESSIONNAIRES ACURA DU QUÉBEC METTENT UNE INCROYABLE NSX À LA DISPOSITION D'UN ACHETEUR CHANCEUX. ACHETEZ L'ACURA NEUVE DE VOTRE CHOIX, D'ICI AU 20 JUIN 1997 CHEZ UN CONCESSIONNAIRE ACURA PARTICIPANT, ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER L'UTILISATION D'UNE RUTILANTE NSX POUR L'ÉTÉ!

† Pour être déclarée gagnante, la personne choisie au hasard devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Valeur approximative du prix: 15 000 \$. Ce concours est ouvert au 18 ans et plus. La version complète des règlements de ce concours peut être obtenue chez les concessionnaires Acura du Québec participants.

ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIAIBLES

- ACURA GABRIEL**
 4648, boul. St-Jean,
 Dollard-des-Ormeaux. 696-7777
- LES GALERIES ACURA**
 7100, boul. Métropolitain Est,
 Anjou. 354-8811
- ACURA BROSSARD**
 9100, boul. Taschereau,
 Brossard. 659-1616
- ACURA PLUS**
 255, boul. de la Seigneurie,
 Blainville. 435-4455
- LUCIANI ACURA**
 4040, rue Jean Talon O.,
 Montréal. 340-1344

AMCEQ

**OPTIONS À L'EXPORTATION...
« AU-DELÀ DES MARCHÉS TRADITIONNELS »**

Le plus important séminaire jamais organisé sur l'exportation
16 avril 1997 - Palais des Congrès de Montréal
8h à 16h30

► Un séminaire multimédia interactif

► Une rencontre exclusive avec des acheteurs de Maisons de commerce de 25 pays

► Une présentation du Groupe Innovation sur « L'Art des alliances »

À l'intention de tous les manufacturiers, agents de développement économique et autres personnes qui désirent comprendre:

Le secret de la réussite au-delà des marchés traditionnels

- Qu'est-ce qu'une véritable stratégie à l'exportation?
- Les options à l'exportation pour affronter la concurrence internationale
- Comment calculer un prix compétitif à l'exportation

EXCLUSIF

Manuel technique complet remis à chaque participant

1^{re} personne: 200\$
Personne additionnelle: 150\$

Étudiant: 95\$
Incluant un repas buffet

(+ taxes)

En collaboration avec

Information: AMCEQ
Association des Maisons de commerce du Québec
Tél: 514-288-9615 • 1-800-465-9615 • Fax: 514-848-9986
E-mail: info@go-trade.com • Internet: http://www.go-trade.com

CHAUSSURES DE RANDONNÉE

SOLDE ANNUEL DU 22 AU 29 MARS

**ÉPARGNEZ DE 20 À 50%
SUR MODÈLES 1996 OU FIN DE SÉRIE**

- SALOMON
- ARKOS
- ASOLO
- GARMONT
- TIMBERLAND
- LOMER

67, place Bourget Nord
JOLIETTE (centre ville)
753-5332 / 1 800 268-7332

KAKI
PLEIN-AIR

1820, boul. des Laurentides
LAVAL (au nord de la 440)
662-0001 / 1 800 363-1101

ACURA

Laissez l'Acura 1,6 EL
VOUS *surprendre*

Pour un temps limité

L'Acura 1,6EL 1997

277\$*

PAR MOIS / 36 MOIS

Transport et préparation inclus

Vous pourriez *gagner*
une **NSX** pour l'été†



ACURA
Une vision qui inspire
un élan de passion.

Le masque d'un condamné à mort prend feu durant son exécution

Associated Press
STARKE, Floride

Un incident s'est produit hier dans la prison de Starke, en Floride, lors de l'exécution d'un condamné à mort sur une chaise électrique: le masque en cuir noir qui dissimulait son visage a pris feu pendant l'exécution de la sentence.

Le ministre de la Justice de l'État a saisi l'occasion pour dissuader les meurtriers de venir en Floride « Parce que nous pouvons avoir un problème avec la chaise électrique ». Selon lui, les terribles derniers instants du condamné à mort pourraient avoir un effet dissuasif.

Mais selon le gouverneur, la Floride va songer à modifier sa technique d'exécution après l'horrible mort de Pedro Medina, un réfugié cubain reconnu coupable du meurtre d'une femme qui lui était venue en aide en 1982.

C'est la deuxième fois que le masque d'un condamné à mort prend feu lors de son exécution. La première fois, en 1990, les exécutions avaient été suspendues pendant trois mois.

Selon le Dr Belle Almojera, qui a assisté à l'exécution et examiné le corps, il semble que Pedro Medina soit mort rapidement, avant que le masque ne prenne feu. Il n'aurait donc pas eu le temps d'en souffrir.

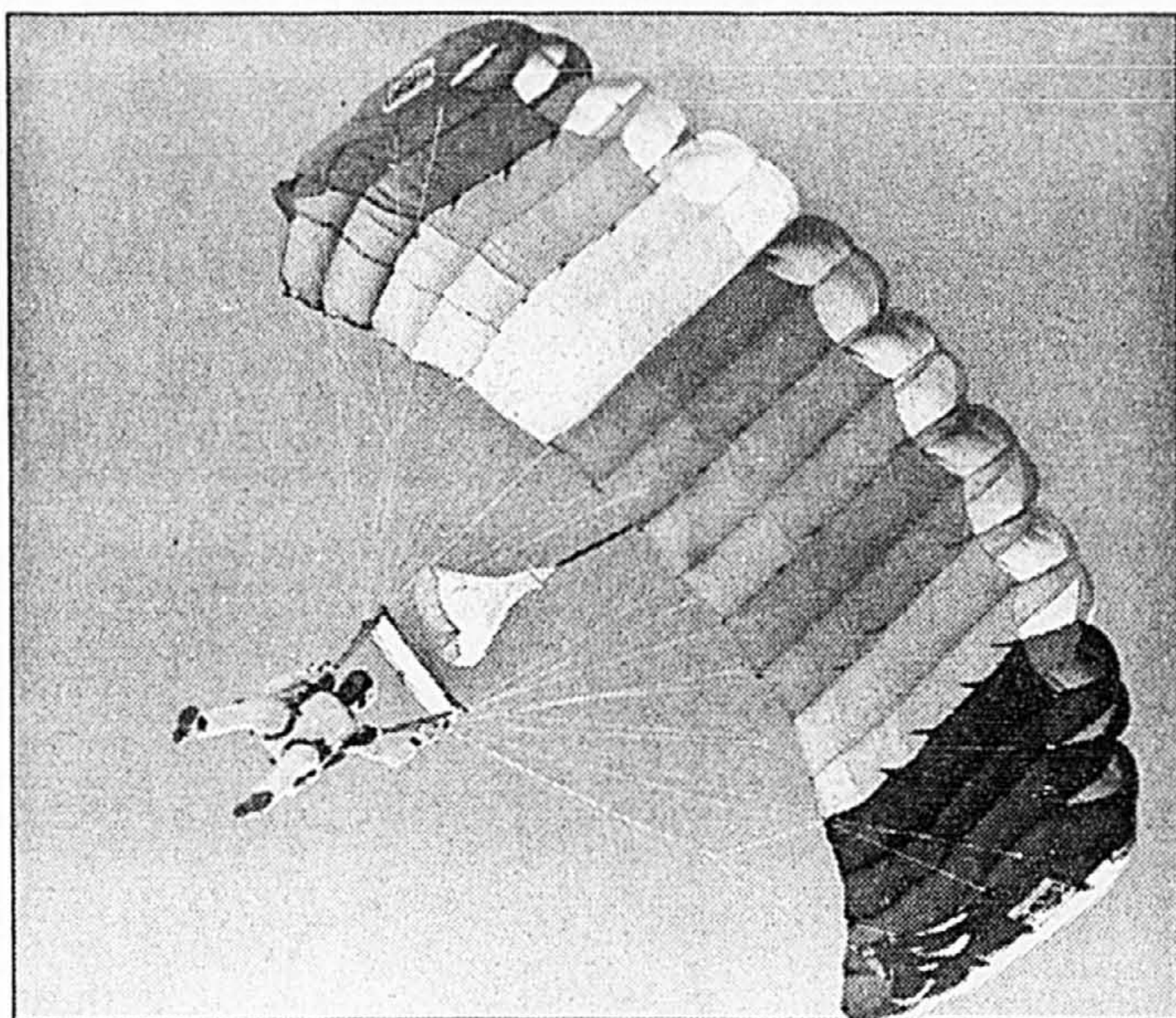


PHOTO REUTERS

« C'était super », s'est exclamé l'ancien président américain George Bush, 72 ans, après son saut en parachute au-dessus d'une base militaire de l'Arizona.

George Bush saute en parachute

Agence France-Presse
YUMA, Arizona

L'ex-président américain George Bush a sauté hier en parachute, volontairement cette fois, plus de 50 ans après y avoir été obligé lorsque son avion fut abattu par les Japonais au-dessus du Pacifique en 1944.

« C'était super », a affirmé M. Bush, 72 ans, après son saut au-dessus d'une base militaire de l'Arizona.

L'ancien président a sauté d'une altitude d'environ 3400 mètres, entouré d'une équipe des Golden

Knights, une unité d'élite parachutiste de l'armée américaine. Après une chute libre, il a ouvert son parachute à environ 1000 mètres du sol comme prévu.

M. Bush avait été contraint pendant la Deuxième Guerre mondiale de sauter en parachute lorsque son Avenger avait été touché par les Japonais au-dessus du Pacifique. Âgé de 19 ans, il avait ouvert son parachute trop tôt, sa tête avait heurté la queue de l'appareil en flammes et son parachute était resté brièvement accroché à l'avion.

EN BREF

Boeing 737 : anomalies

■ L'empennage vertical, ou gouvernail de direction, des 3000 Boeing 737 en service dans le monde présente un défaut de conception, a affirmé hier soir la BBC, citant un rapport du Bureau américain pour la Sécurité du transport (NTSB). Selon ce rapport, « une ou peut-être deux catastrophes aériennes majeures ont été provoquées par ce défaut de conception ». Boeing continue à vendre un dizaine de ce biracteur par mois, poursuit la BBC, ajoutant que le constructeur aéronautique américain n'a pas encore modifié le programme d'entraînement de l'équipage de cet appareil afin de faire face à ce problème, malgré la demande pressante du NTSB.

O. J. Simpson : requête pour un nouveau procès

■ Les avocats d'O. J. Simpson, soulevant 12 points de droit et estimant excessive la peine de 33,5 millions \$ US en dommages imposée à leur client, viennent de déposer une requête afin d'obtenir un nouveau procès civil. Dans un document de deux pages déposé hier auprès de la Cour supérieure du comté de Los Angeles, en Californie, les avocats affirment que Simpson n'a pas eu droit à un procès juste, il y a tout juste quelques semaines, lorsqu'il a été poursuivi par les familles de Nicole Brown Simpson et Ronald Goldman, assassinés en juin 1994. L'ex-joueur de football a alors été condamné à verser aux requérants 8,5 millions \$ à titre de compensation et 25 millions \$ à titre de dommages punitifs.

Voyage vers Mars

■ Une nouvelle étape vers un voyage de l'homme vers Mars a été franchie hier avec la décision de la NASA d'examiner dans quatre ans les conditions de vie sur la planète à l'aide de deux sondes, dont le lancement était déjà prévu pour l'an 2001. L'agence spatiale américaine a en effet décidé de modifier les missions que devaient effectuer ces sondes afin de déterminer s'il est possible d'extraire de l'atmosphère martienne des éléments permettant de fabriquer du combustible pour un retour vers la Terre du vaisseau spatial et d'étudier les radiations auxquelles l'homme serait soumis pendant son séjour sur la planète.

Tollé à Toronto

■ L'hôtel de ville de Toronto a été la cible lundi de vigoureuses protestations de restaurateurs opposés au nouveau règlement antitabac, qui interdit de fumer dans tous les bars et restaurants de la ville sauf dans des sections séparées munies d'un système de ventilation distinct. Des restaurateurs en furie, qui soutiennent que leurs affaires périclitent depuis l'entrée en vigueur du règlement, le 3 mars, réclament sa suspension immédiate. Les protestations ont débuté par un rassemblement matinal à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Vivez la légende du Printemps...

16 Mars 9447
24 Mars 12423
22 Avril 14418
5 Avril 15443

"et passez Pâques parmi nous. Les meilleures conditions de ski. Le plus grand choix de pistes. De longues descentes et des rencontres sur des terrasses ensoleillées. Ne manquez pas le groupe "Cherry Pickers" à la Place St-Bernard cette fin de semaine."

OMBRELLE
PONTIAC
DRY
Bell Mobilité

TREMBLANT 1 800 461-8711 www.tremblant.ca

Hommage au civisme

Récompenses, décorations ou distinctions pour actes de civisme

Le gouvernement du Québec rend hommage à des citoyennes et des citoyens qui ont porté assistance à des personnes dont la vie était en danger. Il leur accorde des récompenses, décorations et distinctions en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., c.C-20).

Tout citoyen qui considère qu'une personne a accompli un acte de civisme, dans des circonstances difficiles, et même périlleuses, peut proposer le nom de cette personne au Comité sur le civisme. L'acte de civisme doit avoir été accompli entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1996.

La proposition doit contenir les renseignements suivants :

- Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne proposée (si cette dernière est décédée, les coordonnées d'un parent ou d'un ami)
- Description de l'acte de civisme avec mention de la date de l'événement
- Nom et adresse des témoins
- Nom du service de police qui a couvert l'événement, s'il y a lieu
- Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui propose (Une personne ne peut se proposer elle-même.)

La proposition doit être acheminée au plus tard le 1^{er} mai 1997 à l'adresse suivante :

Comité sur le civisme
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Direction des communications
360, rue McGill, bureau 2.09
Montréal (Québec)
H2Y 2E9

Le dépliant d'information «Hommage au civisme» est disponible à la Direction des communications du ministère et aux bureaux de Communication-Québec. Il comporte un formulaire de proposition.

Pour de plus amples renseignements, composez le (514) 873-2445 ou le 1 800 465-2445.

Gouvernement du Québec
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Québec

EST-CE UNE ERREUR ?

WINDSTAR 1998

299\$**

24 mois

Incluant : climatiseur • trans. automatique • 4 sièges capitaines • espace 7 passagers • 2 coussins de sécurité gonflables • roues d'aluminium • vitres électriques • serrures électriques • régulateur de vitesse • porte-baggage • freins A.B.S. • moteur 3,8 litres • radio AM-FM stéréo cassette • glaces unidirectionnelles • volant réglable

AUSSI DISPONIBLE 3 en stock

Windstar 1997 Executive

Exclusif à 20 995\$*

** Location-bail 24 mois, 36 000 km inclus, pré-déterminé à 6¢ le km, comptant de 2 000 \$, transport inclus taxes en sus.

* Transport et préparation et taxes en sus; Rabais Ford inclus.

SERVICE 20H/JOUR

2482445 M

50 VOITURES DE COURTOISIE

6300, HENRI BOURASSA, MONTRÉAL-NORD 325-4700

Une toute petite pilule pour vous éviter de tomber un os!

Aider les gens d'ici à vivre mieux, plus longtemps!

 **MERCK FROSST**

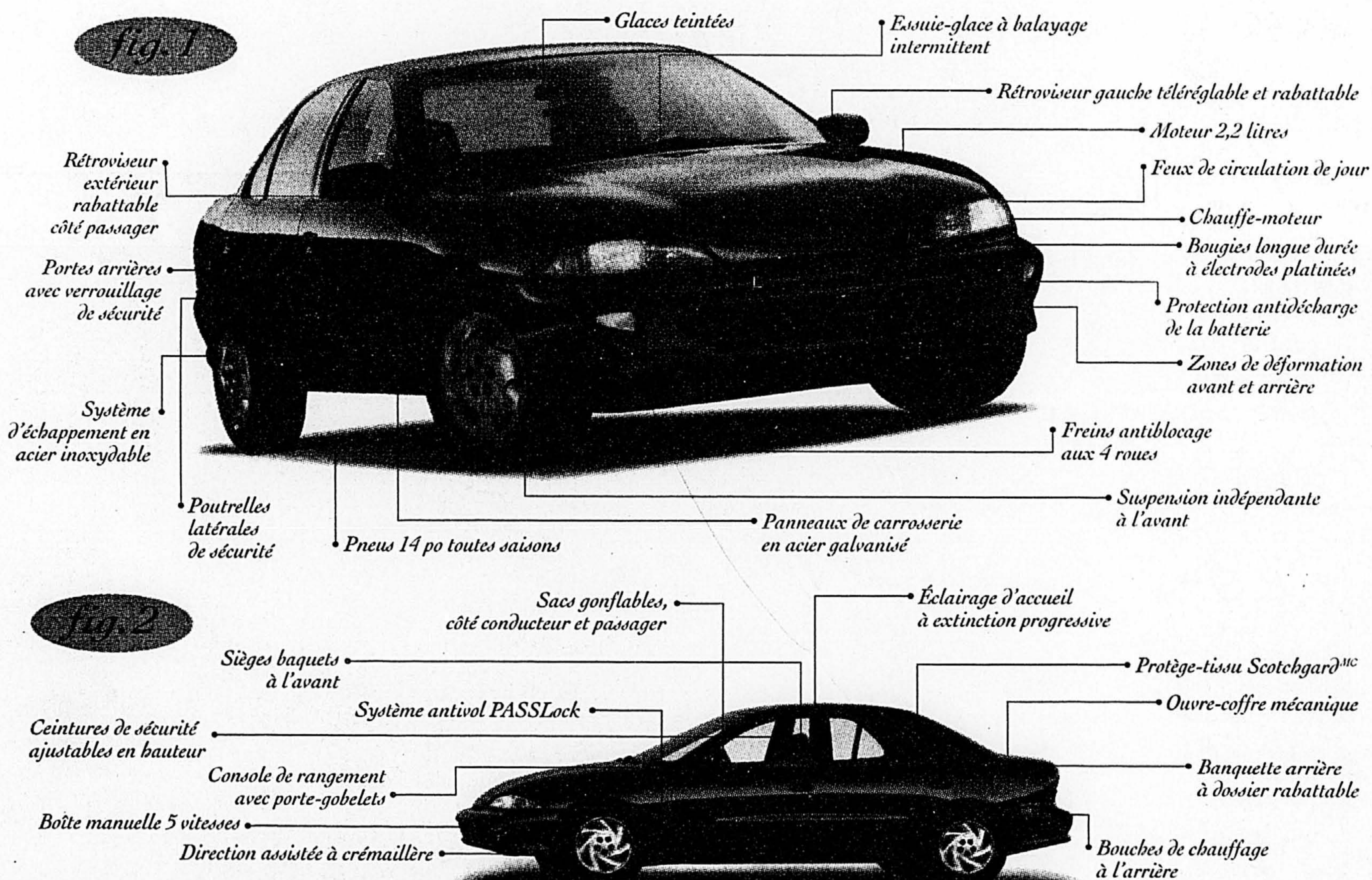
Il est difficile d'imaginer tout le travail accompli par nos chercheurs avant qu'une minuscule pilule se retrouve entre vos mains.

Par exemple, près de 12 ans de recherche ont été nécessaires afin de développer un médicament révolutionnaire aidant la restauration de la masse osseuse des personnes, majoritairement des femmes, souffrant d'ostéoporose.

Pour contrer de terribles maladies comme l'ostéoporose, Merck Frosst continue d'investir énergie et argent afin d'améliorer la qualité de vie des gens, partout au pays. En tant que chef de file de son domaine, tout ce que Merck Frosst fait pour vous et votre communauté, elle le fait avec une volonté de fer!

C'EST SURPRENANT CE QUE LA CAVALIER OFFRE DE PLUS.

LA CAVALIER 4 PORTES



207\$
LOCATION 36 MOIS

Comptant**	Mensualités
0\$	237\$
1 000\$	207\$
2 000\$	177\$

L'espace nous manque pour vous parler en détail de la Garantie GM TOTAL^{MC}, de l'Assistance Routière 24 h sur 24 et des avantages du plan Maximum 36 de Chevrolet... Mais une chose est sûre : en louant une Cavalier sur 36 mois, vous faites de petits

versements et de grosses économies. Surtout qu'avec sa légendaire fiabilité, la Cavalier ne nécessite que très peu d'entretien pendant les premiers 160 000 km.



L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec



*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules de base neufs 1997 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Location pour fins personnelles seulement. Photos à titre indicatif seulement. Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec ou sans versement initial (ou échange équivalent) (voir tableau). Sujet à l'approbation du crédit. **Première mensualité et dépôt de sécurité de 300 \$ exigés à la livraison. Préparation incluse. Transport (620 \$), 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.